THÉMA

# Passerelles entre agricultures

Des dynamiques avec l'Agriculture Biologique

LA COOPÉRATION AGRICOLE

# SOMMAIRE

*Édito* 5

p. 6
## Chapitre 1. Des échanges stimulants
**En favorisant les échanges entre producteurs et avec les conseillers, les coopératives contribuent aux transferts de bonnes pratiques.**

BORDEAUX FAMILIES | Les barrières s'estompent grâce aux formations communes 8

OPTIVAL | Les médecines complémentaires sont un outil pour gérer la santé dans tous les troupeaux 10

CUMA DES TROIS VILLAGES | Le partage de matériels favorise l'évolution des pratiques et le passage en bio 12

p. 14
## Chapitre 2. Une gouvernance favorable
**En permettant le brassage des idées grâce aux instances de gouvernance, les coopératives sont des lieux propices à l'émergence de passerelles entre agricultures.**

SCAEL | Une étude économique pour objectiver l'impact de la conversion bio 16

CÉRÈSIA | L'ouverture du conseil d'administration a permis une progression rapide du bio 18

FRANCE LAVANDE | Une commission bio pour faire émerger les projets 20

p. 22
## Chapitre 3. Un creuset pour l'innovation
**En capitalisant sur les démarches à succès et en expérimentant de nouvelles pratiques, les coopératives stimulent l'innovation et préparent l'avenir.**

GROUPE VAL DE GASCOGNE | Des conseils et une gamme de produits de biocontrôle adaptés à tous les agriculteurs 24

BTPL | S'appuyer sur les leviers de l'agriculture biologique pour tendre vers l'autonomie protéique 26

LE GOUESSANT | Un élevage porcin haut de gamme, alternatif entre les modèles conventionnel et bio 28

MARCHÉ DE PHALEMPIN | Mutualiser les moyens pour trouver de nouvelles solutions techniques 30

DIJON CÉRÉALES | Acquérir progressivement les équipements et le savoir-faire pour la ventilation réfrigérée des grains 32

p. 34
## Chapitre 4. Une source de valeur
**En proposant des gammes de produits diversifiés ou en identifiant des actions éprouvées en bio, les coopératives contribuent à la création de valeur grâce à une alimentation durable pour tous les marchés.**

QUALISOL | Proposer des contrats de production HVE, comme ceux déployés en bio 36

GROUPE CAVAC | Une démarche équitable inspirante pour la construction de filières rémunératrices 38

NORIAP | Les débouchés bio et non bio se rendent mutuellement service 40

EUREDEN | Développer de nouvelles gammes bio à partir du savoir-faire acquis sur le conventionnel 42

p. 44
## Chapitre 5. Des territoires vertueux
**En coordonnant les efforts des différentes filières ancrées en local, les coopératives contribuent à la consolidation de territoires vivants et dynamiques, engagés dans un développement durable.**

GROUPE SICOLY-SICODIS | Favoriser toutes les installations 46

LIMOVIN ET AGNEAU BERRY SOLOGNE (ABS) | Mettre des moyens coopératifs en commun pour une meilleure reconnaissance de la filière bio 48

CENTRE VINICOLE CHAMPAGNE NICOLAS FEUILLATTE, COOPÉRATIVE DE VINCELLES, UNION AUBOISE | Emmener le maximum de vignerons vers des certifications vertueuses pour la qualité de l'eau 50

DURANSIA | Valoriser les efforts de tous les producteurs grâce aux crédits carbone 52

p. 54
## Regards
| Amélie Carrière, Arvalis | Michel Sinoir, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes | Sébastien Treyer, IDDRI

Dominique Chargé

Jérôme Caillé

# Édito

## Les coopératives, créatrices de liens entre les agricultures

Toutes les agricultures sont en mutation. Qu'elles soient « bio » ou dites conventionnelles, les filières opèrent ces transformations dans les productions végétales comme animales, et dans tous les territoires. C'est bien là le quotidien de nos filières, qui répondent à la fois à des urgences climatiques, des demandes sociétales et des attentes des consommateurs. Et c'est bien une des missions fondamentales des coopératives que d'accompagner cette dynamique vertueuse pour tous.

Présentes sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, les coopératives sont le relais idéal pour favoriser les transferts de bonnes pratiques et en assurer l'évolution, tout en valorisant au mieux les productions des agriculteurs. En répondant aux demandes des marchés, elles permettent ainsi d'organiser et d'adapter les productions, veillant par là même au lien entre compétitivité de nos filières et conduite des transitions, indispensable adéquation pour assurer la pérennité de nos activités.

Grâce à son réseau d'entreprises et d'experts, La Coopération Agricole est moteur de cette dynamique, en y participant au plus près du terrain, en ayant pour responsabilité de la faire connaître et de mettre en lumière les réalités tangibles d'un ensemble toujours plus vertueux. L'objet de ce Théma est donc de donner à voir une sélection de ces initiatives concrètes, partout en France : dix-neuf coopératives y témoignent pour illustrer leurs expériences de terrain et faire naître les liens entre les différentes formes d'agricultures.

Ce document reflète les passerelles des multiples formes de productions et de certifications qui existent tant d'un point de vue technique que commercial, en soulignant l'ancrage territorial et la dimension prépondérante d'un modèle démocratique porteur de valeurs. Certaines pratiques agronomiques éprouvées grâce à l'Agriculture Biologique servent les autres modes de production qui permettent à leur tour une croissance accélérée du bio par leurs expériences des marchés traditionnels et leurs outils de transformation. Ces complémentarités d'approches constituent une véritable force pour créer différentes synergies afin de structurer les filières.

Loin de l'opposition habituelle des modèles, il s'agit de rassembler toute la diversité agricole française au sein du mouvement coopératif pour avancer ensemble vers un avenir durable. ■

**Dominique Chargé**
Président de La Coopération Agricole

**Jérôme Caillé**
Président de la commission
Filières biologiques de La Coopération Agricole

RETOUR AU SOMMAIRE

RETOUR AU SOMMAIRE

# Chapitre 1
# Des échanges stimulants

En favorisant les échanges entre producteurs et avec les conseillers, les coopératives contribuent aux transferts de bonnes pratiques.

RETOUR AU SOMMAIRE

RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**Bordeaux families**
**union des caves coopératives de Sauveterre-Blasimon-Espiet et Louis Vallon**
Sauveterre-de-Guyenne, Gironde

**www.bordeauxfamilies.fr**

- **Activités**
  Production et commercialisation de vins d'AOC Bordeaux et Entre-deux-mers, IGP Atlantique et vins de France
- **300** adhérents dont **44** en bio
- **4800** hectares de vignes dont **570** en bio et en conversion
- **80** collaborateurs
- **45 M€** de chiffre d'affaires

**Alexandre Béra**

Responsable vignoble de la cave Sauveterre-Blasimon-Espiet et référent bio Bordeaux families

RETOUR AU SOMMAIRE

# Les barrières s'estompent grâce aux formations communes

Dans la foulée de la fusion des caves coopératives d'Espiet et Sauveterre-Blasimon en 2017, la volonté de dynamiser la production biologique a émergé. Après une vague de conversions au début des années 2010, la première avait pris de l'avance avec huit vignerons et soixante-dix hectares en bio. En 2018, un poste de référent bio est créé. « Nous avons actuellement une nouvelle vague de conversions, constate Alexandre Béra, recruté à cette fonction. La demande du marché suscite un attrait commercial, et il y a aussi une véritable motivation des producteurs. En AOC Bordeaux par exemple, le prix des vins bio est proche du double de celui des vins conventionnels pour des rendements équivalents. Mais le coût de production lié aux investissements matériels et au temps de travail est plus élevé. »

En 2018, l'objectif d'atteindre 1000 hectares bio en cinq ans, soit 20 % des vignes, semble très ambitieux. La situation à mi-chemin indique qu'il sera réalisé. Les caves accompagnent aussi leurs adhérents, y compris bio, vers la certification HVE (Haute valeur environnementale). Pour cela, le groupe propose depuis trois ans des formations ouvertes aux producteurs bio et conventionnels, ainsi qu'aux techniciens. « Se convertir à l'agriculture biologique suscite des inquiétudes, reconnaît Alexandre Béra. Il est nécessaire de rassurer les producteurs, leur donner confiance, en montrant qu'il existe des solutions et qu'il n'y a pas réellement d'impasse technique. Notre objectif est qu'ils s'approprient progressivement des pratiques plus vertueuses, chacun à leur rythme, afin de franchir éventuellement, à terme, le pas de la conversion bio. »

## Nos formations intéressent aussi bien les producteurs bio que conventionnels

Au cours de l'hiver et du printemps, la coopérative organise chaque année sept à huit ateliers d'une journée réunissant dix à vingt producteurs.

Le plus souvent, les thèmes abordés intéressent aussi bien les vignerons bio que conventionnels. Les principaux sont la préservation et la restauration de la qualité des sols (engrais verts, fertilisation organique, désherbage et travail du sol), ainsi que la protection phytosanitaire du vignoble. D'autres thèmes comme la taille douce, la diversification de l'encépagement ou l'écoconduite complètent le programme.

La matinée se déroule en salle en présence d'un expert technique de l'IFV, des chambres d'agriculture ou encore d'Agrobio. L'après-midi est consacré à une visite d'exploitation chez un adhérent bio ou un vigneron bio extérieur à la coopérative. « Il est important de s'appuyer sur l'expérience des producteurs bio, adhérents ou non, souligne Alexandre Béra. Pour certaines pratiques comme les engrais verts par exemple, les barrières entre bio et non-bio s'estompent. Les producteurs conventionnels prennent eux aussi conscience de l'importance de la matière organique dans le sol, ils font des essais et finissent par se passionner pour la technique. »

Durant la période végétative de la vigne, des rencontres « bout de parcelle » de format plus court (une à deux heures) sont proposées toutes les deux semaines, complétées par un bulletin technique hebdomadaire bio (en plus du bulletin général). Réunissant plus spécifiquement les producteurs bio et en conversion, ces rencontres permettent d'échanger et d'observer pour s'adapter au mieux aux effets des variations climatiques sur le risque maladies et le travail du sol. Enfin, la création en 2020 d'un GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) au sein de Bordeaux families enrichit ce travail de formation par la mise en place d'essais.

## Un progrès technique global de l'ensemble des vignerons

La coopérative compte actuellement 120 hectares bio et 450 en conversion. Sur 300 adhérents, une quarantaine a participé à une ou plusieurs formations orientées vers ce mode de production. « Les retours sont très positifs bien que nous aimerions toucher un public plus large, indique Alexandre Béra. Nous envoyons un compte rendu écrit à tous les vignerons. De plus, les participants aux formations deviennent les relais de nouvelles pratiques. Il y a un effet tache d'huile et un progrès technique global de l'ensemble des vignerons. La coopérative est un moyen de s'appuyer sur les autres et de partager les solutions trouvées par certains, et le poste de référent bio permet d'avoir un interlocuteur permanent. »

Le programme de formations se poursuit en s'adaptant aux besoins : il conjugue désormais le renouvellement de formations de base, avec le perfectionnement des producteurs déjà engagés, et va plus loin sur certains sujets comme les plantes bio-indicatrices, ou la biodynamie choisie par l'un des adhérents.

Les caves de Sauveterre-Blasimon-Espiet et Louis Vallon ont également mis en place un accompagnement économique en remboursant le coût de la certification, en avançant les aides PAC (Politique agricole commune), et en valorisant les volumes en conversion. Des mesures contribuant à la motivation et la réussite des producteurs bio. ■

- **Environ 40 participants toutes formations confondues**
- **Objectif 1 000 hectares bio en 2023**

RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**Optival**
**(groupe Seenorest)**
Malzéville,
Meurthe-et-Moselle

**www.optival.coop**

- **Activités**
  contrôle de performances et conseil en élevage
- **1298** éleveurs bovins et **22** éleveurs ovins dont **130** en bio
- **10 000** contrôles
- **8 700** heures de conseil
- **90** collaborateurs

**Nadège Godfroy**
Consultante agroenvironnement
Seenorest

RETOUR AU SOMMAIRE

# Les médecines complémentaires sont un outil pour gérer la santé dans tous les troupeaux

Sur son territoire de la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges, la coopérative Optival observe un changement de philosophie chez ses éleveurs adhérents. Certains souhaitent faire évoluer leurs pratiques en adoptant des médecines complémentaires pour gérer la santé de leur troupeau ; d'autres vont jusqu'à se convertir à la production biologique. « L'ensemble de ces producteurs, souvent peu expérimentés, doivent être accompagnés, assure Nadège Godfroy, consultante agroenvironnement pour le groupe Seenorest (alliance Optival-Oxygen). Ils ont aussi besoin d'échanger entre eux afin de se rassurer. Au départ, ils ont des craintes liées à une méconnaissance. Mais il faut savoir par exemple que le cahier des charges de l'agriculture biologique autorise jusqu'à trois traitements allopathiques par an. De plus, des animaux moins poussés sont en général en meilleure santé. »

Afin de s'impliquer de façon mutualisée dans la transition des exploitations, le groupe de conseil en élevage Seenergi (auquel appartient Seenorest) crée en 2017 la filiale nationale Natur'Elevage. Sa vocation est de proposer des formations en groupe aux éleveurs, du conseil individuel, ainsi que des solutions naturelles éprouvées. Optival débute son programme de formations en 2019 en s'appuyant d'abord sur des vétérinaires

spécialisés travaillant dans des structures partenaires de l'Ouest (Littoral normand, Seenovia). Puis elle recrute en 2020 un vétérinaire dédié au déploiement de Natur'Elevage sur son secteur.

## Des formations ouvertes à tous et basées sur l'échange

Chaque année, quatre sessions de deux jours de formation (initiation ou perfectionnement) sont proposées, comprenant chaque fois entre dix et quinze stagiaires. Elles sont ouvertes à tous et comptent en général 10 à 15 % de producteurs bio. Une centaine d'éleveurs sur la zone Seenorest y ont participé depuis le lancement. « Ces formations en salle sont fortement orientées sur l'échange entre participants, explique Nadège Godfroy. Ils sont parfois un peu surpris au début car pas habitués à cela, mais finalement ça leur convient bien. Ils sont sans cesse sollicités et actifs, et cela répond aussi à un besoin social, en particulier pour des éleveurs pouvant se sentir un peu isolés. Les niveaux de connaissances entre eux peuvent être assez hétérogènes, et le vétérinaire apporte des informations complémentaires tout au long de la journée. »

Les sujets principalement abordés concernent la phytothérapie, l'homéopathie et l'aromathérapie. L'acupuncture et l'ostéopathie commencent aussi à faire leur apparition et feront l'objet de formations plus spécifiques à partir de l'automne prochain, car elles s'appuient surtout sur la pratique. Progressivement, des thématiques sur mesure sont proposées en fonction de la demande.

## Tester pour vérifier l'efficacité des produits

« Nous parlons volontairement de médecines complémentaires plutôt qu'alternatives, souligne Nadège Godfroy. Elles constituent un outil de plus pour gérer la question sanitaire dans tous les troupeaux, mais ne permettent pas toujours de tout soigner. » La consultante reconnaît qu'il existe un engouement autour de ces nouvelles pratiques, bien que le nombre de stagiaires en formation reste encore limité car les éleveurs n'ont pas toujours le temps nécessaire pour y participer. La difficulté réside aussi dans le foisonnement de produits sur le marché, dont les compositions ne sont parfois pas affichées. « Notre objectif est que les éleveurs aient les cartes en main pour faire les bons choix, résume Nadège Godfroy. C'est pourquoi nous testons les produits pour en vérifier l'efficacité. Enfin, nous organisons depuis trois ans des portes ouvertes sur ces médecines pour les étudiants, qui sont les futurs éleveurs et conseillers. » ■

- **Une centaine d'éleveurs en formation depuis 2019**
- **10 à 15 % d'éleveurs bio, soit la proportion à l'échelle de l'ensemble des adhérents**

RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**Cuma des trois villages**
Épannes, Deux-Sèvres

- **Activité**
  mise à disposition de matériel agricole acheté en commun
- **9** exploitations de polyculture-élevage bovin viande, dont **4** en bio
- **1200** hectares dont **500** en bio
- **120 000 €** de chiffre d'affaires

**Thierry Géant**
Président de la Cuma

RETOUR AU SOMMAIRE

# Le partage de matériels favorise l'évolution des pratiques et le passage en bio

À la Cuma des trois villages d'Épannes, agriculteurs bio et conventionnels partagent le même matériel. Pour l'actuel président Thierry Géant, la sensibilisation est venue notamment de son rôle d'élu sur la commune d'Amuré. « Nous sommes situés sur une aire de captage d'eau potable, donc une zone vulnérable vis-à-vis de la pollution par les nitrates, explique-t-il. J'ai siégé au syndicat intercommunal de l'eau potable de la vallée de la Courance qui déploie beaucoup d'efforts pour trouver des solutions. Dans le cadre du programme Re-Sources, des actions sont financées dans les exploitations agricoles. En ce qui me concerne, le déclic est venu de la mise à disposition gratuite pendant un an d'une herse-étrille. » L'agriculteur teste l'outil à grande échelle et juge son efficacité très satisfaisante en substitution aux désherbants, avec une réduction de coûts à la clé. La Cuma décide donc d'investir et son président convertit 83 de ses 245 hectares en 2018. Trois autres adhérents lui emboîtent le pas en 2019 et 2020, dont deux sur la totalité de leur exploitation. Avec désormais près de la moitié des surfaces en bio, la Cuma a diversifié ses équipements de désherbage. Elle possède trois herses-étrilles, deux bineuses et deux interfaces de guidage par caméra, ainsi qu'une écimeuse.

## Nous avons tous les mêmes problématiques

Certains de ces outils, les bineuses par exemple, sont utilisés aussi par les agriculteurs conventionnels de la Cuma. « Nous n'avons pas souhaité scinder le groupe, indique Thierry Géant. Les adhérents conventionnels utilisaient déjà des bineuses et souhaitaient évoluer dans leurs pratiques. De plus, entre voisins, nous nous croisons chaque semaine, nous échangeons, nous sommes solidaires et nous menons la réflexion ensemble car nous avons tous les mêmes problématiques. C'est un atout fort de notre coopérative. »

© Photo ci-contre (et sur la couverture) : Entraid'

Bien que tous n'aient pas adopté l'agriculture biologique, la volonté d'adapter la conduite des cultures, en particulier vers une moindre utilisation de produits phytosanitaires, est collective. Un déchaumeur et un broyeur pour la destruction des couverts végétaux, ainsi qu'un semoir pour le semis direct ont également été achetés. Et les agriculteurs conventionnels comme les bio diversifient leurs rotations. « Aujourd'hui, je produis du blé, du tournesol, mais aussi du haricot blanc, du soja semence, du chia, de la luzerne, du chanvre, détaille Thierry Géant. L'accès à l'irrigation facilite la diversification vers ces cultures à forte valeur ajoutée. Mais demain, l'accès à l'eau *via* des retenues sur notre territoire, sera conditionné à un volet environnemental. »

## De nouveaux adhérents ?

Bio ou pas, les agriculteurs de la Cuma des trois villages d'Épannes continuent à progresser ensemble. Ils pourraient être rejoints dans le futur par de nouveaux adhérents intéressés par l'équipement à disposition et par la dynamique du groupe. « À proximité de la ville de Niort, nous avons une carte à jouer dans le cadre du développement d'une consommation saine et locale, estime Thierry Géant. Pour cela, il faudra peut-être investir dans un trieur de graines, voire une ensacheuse. C'est en réflexion, nous en parlons ensemble. Il y a aussi sur notre territoire des entreprises proposant des contrats de filières intéressants comme la coopérative Cavac ou la SAS Aquitabio créée par cinq coopératives. La société change, le modèle agricole change lui aussi… mais pas du jour au lendemain. » ■

- **3 herses-étrilles, 2 bineuses et 2 interfaces de guidage par caméra**
- **1 écimeuse pour le désherbage en bio**

RETOUR AU SOMMAIRE

# Chapitre 2
# Une gouvernance favorable

En permettant le brassage des idées grâce aux instances de gouvernance, les coopératives sont des lieux propices à l'émergence de passerelles entre agricultures.



RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**SCAEL (Société coopérative agricole d'Eure-et-Loir)**
Chartes, Eure-et-Loir

**www.groupe-scael.com**

- **Activités**
  collecte et commercialisation de céréales, agrofourniture et services
- **1800** adhérents dont **60** en bio
- **587 000** tonnes dont **3 150** bio
- **371** collaborateurs
- **1194 M€** de chiffre d'affaires

**Élise Grison**
Responsable développement filières

RETOUR AU SOMMAIRE

# Une étude économique pour objectiver l'impact de la conversion bio

Quand Élise Grison rejoint la Scael en 2018, le dossier prioritaire posé sur son bureau est celui de la production biologique. « Il y a eu cette année-là une vague importante de conversions, se souvient-elle. Cela nous a amenés à nous positionner sur ce segment de marché jusque là peu développé. » La coopérative a collecté en 2021 près du double de grains issus de l'agriculture biologique (5 500 tonnes) par rapport à 2020, et elle projette une multiplication par trois en 2025. Pour accompagner la dynamique de conversion chez les adhérents, elle s'efforce d'intégrer au mieux la dimension bio dans tous ses services (expérimentation, conseil agronomique, approvisionnement, collecte, qualité, etc.). Par exemple, après avoir fonctionné avec quatre référents bio parmi les techniciens, elle a finalement décidé d'en spécialiser un. « Produire en bio requiert quand même des méthodes différentes. Ce n'est pas évident de bien les maîtriser pour un technicien quand la majorité de ses clients est en agriculture conventionnelle », souligne Élise Grison.

## Des marges brutes à l'échelle de la rotation

En parallèle des adaptations techniques à opérer, la conversion à l'agriculture biologique implique aussi une évolution économique. « Les producteurs n'ont pas toujours une idée précise des conséquences du passage en bio en terme de marges, constate Élise Grison. Il nous a semblé important d'élaborer des références propres à notre territoire afin de bien les orienter. »

La coopérative s'est donc lancée dans une étude économique prenant en compte les différentes régions agronomiques et rotations rencontrées. Par exemple, les céréaliers du secteur de la Beauce irriguée mettent en place des rotations assez longues (betterave, blé dur, orge de printemps, colza, blé tendre, maïs), tandis que ceux du Thymerais adoptent plutôt des systèmes colza, blé, orge. Dans les deux cas, le passage en bio implique des modifications : intégration de luzerne pour la déshydratation dans le premier cas, diversification avec par exemple du triticale, du tournesol, de la féverole ou du pois dans le second.

L'étude s'est basée sur les rendements et prix moyens observés dans chaque secteur sur les cinq dernières années, par la coopérative mais aussi par les centres de gestion pour vérifier la cohérence des chiffres. Elle a cherché à calculer et comparer des marges brutes moyennes à l'échelle de la rotation, plutôt qu'à l'échelle de la culture.

## Impact économique variable d'une région à l'autre

« Nous avons mis en évidence des impacts économiques variables d'une région à l'autre à l'occasion d'une conversion à l'agriculture biologique, déclare Élise Grison. Par exemple, dans le Loiret, l'augmentation de marge brute estimée est de + 125 euros/ha, aides non comprises. Il y a des possibilités d'irrigation et donc de cultures de printemps réalisables en bio avec une valeur ajoutée intéressante. Dans le sud des Yvelines et en Essonne, la plus-value liée au passage en bio que nous avons estimée est plutôt de + 68 euros/ha. En revanche, il faut prendre en compte l'existence d'aides au maintien de l'agriculture bio. »

L'ensemble des résultats a été envoyé à tous les adhérents de la Scael début 2021, et présenté également aux techniciens. Cela leur donne un premier aperçu, sachant que la coopérative leur propose d'approfondir l'étude chez eux s'ils le souhaitent : une dizaine s'est déjà montrée intéressée. « La dimension économique est importante, mais il y a aussi d'autres critères à prendre en compte dans le choix d'une conversion bio, précise Élise Grison. Nous ne poussons pas spécialement dans cette direction car il existe aussi d'autres démarches intéressantes comme la certification HVE (Haute valeur environnementale), l'agriculture de conservation des sols ou le futur label bas-carbone. » ■

- **Prévision de 16 000 tonnes bio en 2025**
- **Prévision de 125 agriculteurs engagés en bio en 2025**

RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**Cérèsia**
Reims, Marne

**www.ceresia.fr**

- **Activités**
  collecte et commercialisation de céréales, agrofourniture en grandes cultures, élevage et vigne, services et accompagnement des agriculteurs
- **4400** agriculteurs dont **200** en bio
- **1,8** million de tonnes de grains dont **20000** bio
- **630** salariés
- **615 M€** de chiffre d'affaires

**Cécile Rannou**
Responsable bio

RETOUR AU SOMMAIRE

# L'ouverture du conseil d'administration a permis une progression rapide du bio

En une dizaine d'années de développement de la production bio sur son territoire, la coopérative Cérèsia a atteint une collecte de 20000 tonnes. « Notre objectif pour l'avenir est d'accompagner au mieux les adhérents au fur et à mesure des conversions, en leur offrant des services équivalents aux producteurs conventionnels, résume Cécile Rannou. Nous avons deux conseillères spécialisées en bio pour l'accompagnement technique, des plateformes d'essais spécifiques, et nous avons converti des silos et des séchoirs pour la collecte et le stockage. Actuellement, le facteur limitant est la production, donc nous devons lever progressivement les freins afin de continuer à la massifier. La transition des agriculteurs est facilitée par la présence d'interlocuteurs à l'intérieur de leur coopérative. »

Pour encourager les échanges et la coordination, un groupe de travail a été créé. Il est présidé par un administrateur de la coopérative et producteur bio, et co-animé par Cécile Rannou et un responsable de région, dans un objectif de parité et de complémentarité. Il se réunit au minimum trois fois par an, avec la présence des deux techniciennes bio.

## Travailler ensemble sur les sujets transversaux

« La coopérative ne veut surtout pas opposer les modèles, affirme Cécile Rannou. L'objectif est plutôt de se parler, s'écouter, prendre conscience des intérêts et des contraintes de chaque activité, et travailler ensemble sur les sujets où nos besoins sont les mêmes. Bien qu'il y ait des spécificités selon les modes de production, nos métiers sont les mêmes : conseiller les agriculteurs, collecter, travailler et vendre le grain. L'activité bio ne doit pas fonctionner en parallèle comme une coopérative dans la coopérative. Le conseil d'administration de Cérèsia fait preuve d'ouverture et c'est pour cela que la collecte bio a rapidement progressé. »

Les travaux du groupe sont remontés à la fois au conseil d'administration pour l'aspect politique, et au comité de direction pour l'aspect opérationnel. Les sujets abordés peuvent être commerciaux, car certains acheteurs sont communs à la production bio et conventionnelle, mais aussi bien sûr techniques. « Certaines pratiques comme le désherbage mécanique, le non-labour, le biocontrôle, les couverts végétaux ou les cultures associées sont très transversaux, explique Cécile Rannou. Mais aussi, en matière de stockage, les traitements de désinsectisation se raréfient et laissent place à de nouvelles méthodes comme la technique du refroidissement. L'agriculture dite conventionnelle doit évoluer pour prendre en compte les attentes sociétales, donc nous allons dans la même direction. »

## La bio : pourquoi pas moi ?

Selon Cécile Rannou, l'évolution des mentalités est nette : l'agriculture bio a d'abord été à la marge, puis elle est devenue légitime, et depuis quelques années, les agriculteurs se disent : « Pourquoi pas moi ? » Les profils d'exploitations agricoles ont également changé *via* leur agrandissement notamment, et la disparition des quotas betteraviers qui ont longtemps constitué un frein aux conversions.

La coopérative Cérèsia ne possédant pas d'outil dans l'agroalimentaire, elle dépend aussi de l'évolution de ses clients en aval, et des changements d'échelle qu'ils opèrent progressivement vis-à-vis de l'activité bio. ■

- **2 techniciennes bio, 3 silos bio, 3 séchoirs bio**
- **Au moins 3 réunions par an du groupe de travail transversal**

RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**France Lavande**
Montguers, Drôme

**www.france-lavande.com**

- **Activités**
  production, transformation et commercialisation de plantes à parfum, aromatiques et médicinales
- **110** producteurs dont **10** en bio
- **85** tonnes d'huiles essentielles, **40** tonnes de fleurs séchées, **10** tonnes de plantes aromatiques, **50 000** bouquets
- **4** collaborateurs
- **3,1 M€** de chiffre d'affaires

**Vincent Clary**
Directeur

RETOUR AU SOMMAIRE

# Une commission bio pour faire émerger les projets

Une dizaine d'adhérents, parmi les 110 que compte la coopérative France Lavande, sont actuellement en agriculture biologique ou en conversion. Les Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) constituent régulièrement un atelier secondaire dans des exploitations pratiquant la viticulture, l'arboriculture ou l'élevage. Les produire en bio découle en général de la décision de convertir la production principale. « Nous avons une collecte en bio depuis 2007, témoigne Vincent Clary. Ce choix vient des adhérents car nous n'avons pas mené de politique particulière de développement dans ce domaine. Cependant, nous n'avons pas de difficulté à écouler les produits bio, et cela nous permet de travailler avec de nouveaux clients. »

Ainsi, la coopérative Ethiquable a sollicité France Lavande dans l'objectif de développer une nouvelle gamme d'huiles essentielles bio. En plus du cahier des charges de l'agriculture biologique, Ethiquable requiert l'application de critères du commerce équitable, définis dans le cadre du label « Bio équitable en France ». Celui-ci a été créé en 2020 par Biocoop, Ethiquable et vingt-sept groupements de producteurs. Il entend promouvoir des produits à la fois bio et équitables, issus d'une agriculture paysanne à taille humaine et agroécologique, avec un volet social ambitieux et une traçabilité complète.

## Mobiliser les adhérents dans la gouvernance

« Nous sommes actuellement dans une démarche de progrès afin de nous mettre progressivement en conformité sur l'ensemble des critères, explique Vincent Clary. L'audit pour le label "Bio équitable en France" vérifie notamment les règles de fonctionnement de la coopérative : échange d'informations, transparence, rémunération des producteurs, grille de salaires, participation à l'assemblée générale, etc. Nous devons également formaliser une démarche agroécologique basée notamment sur la protection des sols, la diversification des cultures, la consommation d'énergie et d'emballages. »

Déjà labellisée pour quatre produits bio, France Lavande adapte actuellement plusieurs aspects de son organisation. Par exemple, la présence au conseil d'administration de deux producteurs bio n'est plus suffisante : il faut mettre en place une véritable commission bio dans l'objectif de créer davantage de lien, progresser collectivement et faire émerger des projets. La stratégie de la coopérative a besoin d'être mieux définie, expliquée et partagée avec les producteurs. C'est pourquoi France Lavande doit aussi encourager davantage la participation à son assemblée générale. « Nous sommes peu nombreux, mais dispersés sur plusieurs départements, et pour une production souvent secondaire sur les exploitations, indique Vincent Clary. C'est pourquoi certains ne se déplacent pas. »

## Assurer la valorisation

Toute la collecte bio de France Lavande est pour le moment valorisée en bio. « Nous avons différents débouchés et il est important de les sélectionner au mieux pour éviter de subir la concurrence internationale, déclare Vincent Clary. C'est l'intérêt du label « Bio équitable en France » valorisant l'origine ainsi que des échanges commerciaux équilibrés et durables. Avec les nouveaux clients, nous essayons d'établir au plus juste les besoins prévisionnels. Il y a actuellement beaucoup de demandes en plantes aromatiques bio par exemple. Il faut développer la production de manière progressive, pas trop rapide, afin d'assurer la valorisation. Nous avons par ailleurs des adhérents faisant le choix de la certification HVE (Haute valeur environnementale), et nous allons aussi soutenir ce label auprès de nos clients. » Selon le directeur, dans un contexte de raréfaction des pesticides homologués sur une filière de petite taille comme les PPAM, les techniques de l'agriculture biologique développées et échangées au sein de la coopérative peuvent apporter des solutions techniques à l'ensemble des adhérents, dont ceux optant pour le label HVE. ■

- **8 % du chiffre d'affaires en bio**
- **3 tonnes d'huiles essentielles bio**
- **8 tonnes de fleurs séchées bio**
- **10 000 bouquets bio**

RETOUR AU SOMMAIRE

# Chapitre 3
# Un creuset pour l’innovation

En capitalisant sur les démarches à succès et en expérimentant de nouvelles pratiques, les coopératives stimulent l’innovation et préparent l’avenir.



RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**Groupe Val de Gascogne**
Lombez, Gers

**www.valdegascogne.coop**

- **Activités**
  collecte et transformation de céréales, agrofourniture
- **4500** adhérents dont **400** en bio
- **430** salariés
- **450000** tonnes de céréales dont **25000** bio
- **221 M€** de chiffre d'affaires

**Jean-Philippe Weber**
Responsable filière bio

RETOUR AU SOMMAIRE

# Des conseils et une gamme de produits de biocontrôle adaptés à tous les agriculteurs

La coopérative Val de Gascogne collecte des céréales bio depuis 2006. Elle recrute un premier technicien grandes cultures spécialisé en production bio en 2013, puis un second en 2015. En 2020, le poste de responsable de la filière bio est créé, et l'ensemble de l'équipe technique, à savoir une vingtaine de techniciens, devient mixte, conseillant aussi bien des agriculteurs conventionnels que bio. « D'après nos estimations, au moins 30 % de nos adhérents seront convertis à la production biologique en 2025 pour un volume de céréales de 40000 tonnes, indique Jean-Philippe Weber. Pour y faire face, nous développons des filières et adaptons les outils industriels du groupe. Par exemple, la filiale meunerie Gers Farine va multiplier par trois d'ici 2022 sa capacité de fabrication en bio, passant de 2500 à 8000 tonnes de grains écrasés. Pour la trituration des oléagineux, l'huilerie 100 % bio Presse de Gascogne va doubler sa capacité et atteindre 6000 tonnes sur un nouvel outil créé d'ici 2023. »

En amont de cet essor de la transformation des récoltes bio, la coopérative cherche désormais à composer une gamme d'agrofourniture transversale destinée aux agriculteurs à la fois bio et conventionnels. « Il y a clairement une volonté de ne pas opposer les deux agricultures, reconnaît Jean-Philippe Weber. L'agriculture conventionnelle a aujourd'hui besoin de nouvelles solutions et techniques culturales alternatives pour réduire l'usage de produits phytosanitaires notamment. Enfin, nous souhaitons avoir une vision plus globale et optimiser nos moyens d'expérimentation. »

## Biocontrôle et variétés résistantes à la gamme

L'engouement actuel est fort en matière de biocontrôle et biostimulants, avec une offre qui s'enrichit en permanence. « Nous faisons du tri en mettant en place des essais, sachant que l'efficacité n'est pas toujours facile à évaluer, notamment dans le cas des biostimulants pas destinés à être utilisés seuls, explique Jean-Philippe Weber. Il faut aller vers des expérimentations systémiques, utilisant plusieurs leviers. Cela rend parfois la transposition aux agriculteurs plus difficile. » L'objectif de Val de Gascogne est de proposer des solutions efficaces, à un coût raisonnable, apportant un gain sur la régularité de la production et/ou sur la qualité de la récolte. La coopérative référence des nouveautés à ces conditions. Parmi les produits déjà dans la gamme, on trouve des solutions de biocontrôle comme l'anti-limaces Sluxx à base de phosphate ferrique, l'anti-sclérotinia Contans WG composé de spores de champignon, ou encore les trichogrammes contre la pyrale du maïs. On trouve aussi des variétés avec un profil intéressant de résistance aux maladies comme la variété de blé tendre améliorant Izalco. Côté biostimulants, les solutions sont à l'étude.

La coopérative développe également son offre de couverts végétaux et plantes compagnes dans le cadre du nouveau service Val'Sol lancé en 2020 avec un expert dédié : son rôle est d'accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques pour améliorer la fertilité des sols. « À l'origine, les couverts étaient utilisés par les agriculteurs bio et se sont beaucoup développés en agriculture conventionnelle, constate Jean-Philippe Weber. Pour les biostimulants et les variétés résistantes, c'est plutôt l'inverse. »

## Mixité des filières de l'amont jusqu'à l'aval

À l'occasion d'événements consacrés aux couverts végétaux organisés par la coopérative, se retrouvent des adhérents aussi bien bio que conventionnels. C'est moins vrai pour d'autres démonstrations techniques telles que le désherbage mécanique, en particulier l'usage de la herse-étrille ou l'écimeuse, demeurant plus spécifiques à l'agriculture bio. « Les mentalités ont beaucoup évolué en dix ans, estime Jean-Philippe Weber. Après les pionniers de l'agriculture biologique, la typologie des producteurs a changé. Aujourd'hui, des structures plus grosses se convertissent, créant un effet boule de neige : les agriculteurs conventionnels s'interrogent sur leur façon de travailler ; les oppositions se sont fortement résorbées. Cela s'observe aussi au niveau des marchés bio qui se professionnalisent et renforcent leurs exigences en matière de régularité et de qualité. La mixité entre productions bio et conventionnelle concerne aujourd'hui l'ensemble des filières, de l'amont jusqu'à l'aval. » ■

- **30 %** des adhérents en bio en 2025
- **40000** tonnes de grains bio en 2025

RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**Bureau technique de promotion laitière (BTPL)**
siège à Rouillon, Sarthe

**www.btpl.fr**

- **Activités**
  conseil et formation des acteurs de la filière laitière
- **65** coopératives adhérentes, entreprises et organismes
- **3150** exploitations accompagnées
- **1400** exploitations en suivi régulier dont **880** bovines en suivi Ecolait Pilot
- **21** collaborateurs
- **1,60 M€** de chiffre d'affaires

**Didier Schleininger**
Ingénieur conseil en région Grand-Est

RETOUR AU SOMMAIRE

# S'appuyer sur les leviers de l'agriculture biologique pour tendre vers l'autonomie protéique

Parmi les 880 exploitations bovines laitières bénéficiant du suivi technico-économique Ecolait Pilot proposé par l'union de coopératives BTPL, 80 sont en production biologique. Depuis une quinzaine d'années, elles font partie de groupes locaux spécifiquement bio afin de pouvoir progresser et se comparer entre elles, depuis la production fourragère jusqu'à la qualité du lait au tank. « Une tendance ressortant de ces groupes bio est l'autonomie vis-à-vis de l'achat de correcteur azoté tels que le soja, observe Didier Schleininger. Pour l'atteindre, ces exploitations mettent en place des systèmes fourragers comprenant en général beaucoup d'herbe, des méteils grains ou ensilage, ainsi que des cultures protéagineuses. »

En Région Grand-Est, plusieurs coopératives laitières sont sollicitées par leurs clients, en Allemagne notamment, dans le cadre de cahiers des charges exigeant l'absence d'OGM (soja en particulier) dans l'alimentation des vaches. « En fonction de sa place dans la ration, la substitution du soja OGM par du soja non-OGM peut générer actuellement un surcoût de 9 à 15 euros par mille litres, calcule Didier Schleininger. Or, toutes les coopératives ne compensent pas ce surcoût. C'est pourquoi elles nous ont demandé d'animer des formations montrant comment réduire la dépendance au soja. »

## Les cahiers des charges sans OGM sont une porte d'entrée

Un programme a donc été élaboré par le BTPL à partir de 2019 dans le Grand-Est, dans lequel les ingénieurs se sont naturellement appuyés sur les leviers utilisés par les producteurs biologiques : renforcer la présence de l'herbe et des légumineuses dans les systèmes ; adapter les dates de récolte pour viser le maximum de protéines dans les fourrages ; implanter des méteils à base de triticale, féverole, pois, vesce. Les journées de formation se déroulent en partenariat avec d'autres organismes tels que les chambres d'agriculture et les entreprises de conseil en élevage.

Pour les éleveurs conventionnels participants, membres ou non d'un groupe Ecolait, la remise en question de leur système et de leurs acquis n'est pas toujours aisée. « Ils peuvent avoir peur de modifier leurs habitudes, être sceptiques quant au niveau de production des vaches, mais la plupart essaient toutefois d'engager un changement pour aller vers davantage d'autonomie alimentaire, constate Didier Schleininger. Les cahiers des charges sans OGM sont la porte d'entrée, mais nous mettons aussi en avant le bénéfice des systèmes de type biologique par l'allongement de la rotation. En introduisant une prairie pendant trois ans, les cultures de céréales à suivre sont plus propres chez certains producteurs bio et peuvent bénéficier d'une restitution d'azote. »

## Un réel intérêt économique

En 2021, le BTPL est sollicité pour donner des formations dans l'Ouest de la France ; les coopératives développant des filières lait de pâturage sont elles aussi intéressées. Il organise également des réunions élargies, regroupant des groupes Ecolait bio et non-bio pour favoriser l'échange de pratiques entre les producteurs. « Au-delà de la demande des marchés pour une production laitière à base d'une alimentation sans OGM, il y a un réel intérêt économique à réaliser cette transition vers des systèmes plus autonomes en raison de la volatilité du coût des matières premières, souligne Didier Schleininger. Dans les exploitations biologiques, le ratio entre charges et produits est presque divisé par deux, et elles atteignent la même marge brute par unité de main-d'œuvre que les exploitations conventionnelles, en produisant deux fois moins de lait. »

- **5 coopératives laitières du Grand-Est ont une collecte non-OGM totale ou partielle**
- **7 formations ont été organisées comptant entre 25 et 40 participants**

RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**Le Gouessant**
Lamballe,
Côtes-d'Armor

**www.legouessant.com**

- **Activités**
  nutrition animale, agrofourniture, conseils et services, collecte et commercialisation de productions animales et végétales
- **4500** adhérents dont **10** éleveurs de porcs bio
- **177000** tonnes de grains collectés
- **873000** tonnes d'aliments
- **800** collaborateurs
- **627 M€** de chiffre d'affaires

**Stéphane Jamet**
Directeur de l'activité porc

RETOUR AU SOMMAIRE

# Un élevage porcin haut de gamme, alternatif entre les modèles conventionnel et bio

Créée il y a cinquante ans, l'Union française d'agriculture biologique (UFAB), filiale du groupe Le Gouessant, est un partenaire historique des éleveurs bio, et l'un des leaders français de la fabrication d'aliments bio avec plus de 100000 tonnes commercialisées dans le Grand Ouest. «Cette activité se développe fortement et apporte au groupe une reconnaissance dans la filière, estime Stéphane Jamet. Ainsi, l'un de nos clients intéressé par du porc bio nous a sollicités avec des exigences en termes de qualité et de régularité de production.» Au cours des cinq dernières années, la coopérative est donc passée de 0 à 600 porcs bio par semaine en veillant aux performances des élevages. Plusieurs voyages ont été organisés dans les pays d'Europe du Nord afin de s'inspirer de leurs installations. «Les élevages y sont très bien organisés avec un niveau d'investissement d'environ 12000 euros par truie, relate Stéphane Jamet. Il est important d'être efficient sur les plans économique, environnemental et humain. L'éleveur doit être capable d'investir et de rémunérer son capital et son travail. Nous pensons qu'il faut au minimum quatre-vingts truies et deux unités de main-d'œuvre par élevage, et qu'il est nécessaire de garantir un prix d'achat dans le cadre de contrats de longue durée. C'est pourquoi nous développons la production bio uniquement s'il y a un marché en face.»

## Un autre système que la litière paillée

À l'occasion de leurs voyages en Europe du Nord, les représentants de Le Gouessant découvrent des bâtiments très intéressants bien que non compatibles avec le cahier des charges français de la production bio. «Le marché du porc est soumis aux variations internationales et connaît régulièrement des crises car la production française n'est pas armée en ce sens, analyse Stéphane Jamet. Quant au marché du porc bio, il est saturé pour le moment. Nous avons donc voulu définir une alternative entre conventionnel et bio, un modèle haut de gamme orienté vers le marché français, basé sur des bâtiments innovants.»

C'est ainsi qu'est mis au point le concept Physior, s'appuyant sur les attentes en terme de bien-être animal (accès à l'air libre des animaux notamment) ainsi que sur l'expérience des producteurs bio. Plusieurs constats guident la réflexion: les éleveurs bio sont globalement satisfaits mais relatent une charge de travail importante liée à la gestion de la litière paillée; de plus, le prix de la paille ne cesse d'augmenter; et enfin, la litière accumulée dégrade l'indice de consommation et pénalise le taux de muscles des pièces. «Il fallait réfléchir à un autre système que la litière paillée», conclut Stéphane Jamet. Le bâtiment Physior comprend donc une surface pleine pour le couchage; une zone sur caillebotis pour évacuer les déjections; une zone d'alimentation et d'activité avec accès à l'air libre (courette extérieure), à la lumière naturelle et à de la paille distribuée en permanence mais en quantité maîtrisée comme matériau manipulable. En outre, la densité d'animaux est réduite avec une surface minimale de 1,20 mètre carré par porc.

## Les premiers effets de Physior sont de bon augure

Après trois ans de réflexion et de chantier, les deux premiers bâtiments Physior dédiés à l'engraissement ont vu le jour en 2020. Et la coopérative s'est fixé pour objectif 12000 places Physior d'ici fin 2022. Par ailleurs, un élevage «Porc pilote» de la truie à l'engraissement sera finalisé en 2021, avec de nombreux capteurs visant à valider l'intérêt du concept. «Nous découvrons les effets de ces nouveaux bâtiments: il y a des surprises et des réglages à faire, mais les premiers résultats sont de bon augure, déclare Stéphane Jamet. Un élevage Physior doit avoir les mêmes performances qu'un élevage conventionnel. Nous n'opposons pas les modèles: ils sont utiles et complémentaires les uns aux autres. Nous sommes aussi en phase de validation du volet valorisation.» Le directeur de l'activité porc est convaincu que la production conventionnelle restera majoritaire, tout en intégrant de nouvelles contraintes réglementaires et en s'inspirant du concept Physior. Il pense aussi qu'une part du marché montera en gamme. «Beaucoup d'éleveurs s'interrogent et veulent travailler différemment: une partie d'entre eux seront séduits par le concept Physior.» ■

- **2 bâtiments Physior de 1 200 et 672 places d'engraissement créés**
- **12 000 places d'engraissement Physior d'ici fin 2022**

RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**Marché de Phalempin**
Phalempin, Nord

**www.mphalempin.com**

- **Activités**
  collecte et commercialisation de légumes et fruits, approvisionnement, service technique
- **230** adhérents dont **30** en bio
- **40 000** tonnes de productions collectées
- **45** collaborateurs
- **60 M€** de chiffre d'affaires

**Pascal Delebecque**
Responsable développement

RETOUR AU SOMMAIRE

# Mutualiser les moyens pour trouver de nouvelles solutions techniques

L'arrivée du Marché de Phalempin sur le marché des produits bio en 2008 a été déclenchée à la demande d'un adhérent s'interrogeant sur l'avenir de son exploitation. « Il produisait avant tout de l'endive et se demandait s'il allait devoir quitter la coopérative en cas de conversion bio, raconte Pascal Delebecque. En questionnant des clients, nous avons reçu un écho positif et lui avons donc proposé de l'accompagner dans cette démarche. Nous avons avancé ensemble. » L'initiative fait rapidement boule de neige : tandis que l'agriculteur se diversifie, la coopérative élargit son portefeuille de clients, accueille de nouveaux adhérents bio, investit dans le stockage et recrute une technicienne spécialisée en bio. Douze ans après, le Marché de Phalempin compte désormais 30 maraîchers bio produisant près de 4 000 tonnes de fruits et légumes. « Nous continuons à développer ce segment à mesure que des producteurs se convertissent et que la demande de nos clients progresse », indique Pascal Delebecque.

Cette montée en puissance génère progressivement une diversification des pratiques étudiées par l'équipe technique de la coopérative, avec l'idée de les vulgariser de manière transversale

auprès des producteurs bio comme des conventionnels. « Les cultures légumières représentent un petit marché pour les firmes phytosanitaires, explique Pascal Delebecque. Des matières actives disparaissent sans que de nouveaux produits se développent. Cela oblige les producteurs conventionnels à trouver des alternatives. »

## Une recherche portée par le secteur conventionnel

Certains outils traditionnels du secteur bio comme la bineuse, la herse-étrille, les doigts Kress ou le lit de désherbage, font leur apparition chez des producteurs conventionnels. Maraîchers et techniciens sont par ailleurs en veille sur des innovations destinées aussi bien à la production bio que conventionnelle : désherbage thermique, ou mécanique avec capteurs, guidage et automatismes. « Nous avons essayé plusieurs robots en collaboration avec le Pôle légumes Région Nord et sa station expérimentale, relate Pascal Delebecque. Le problème est surtout le montant de l'investissement. Nous essayons aussi le désherbage sélectif avec une bineuse à caméra optique ou à guidage RTK (technique de positionnement par satellite). »

Côté maladies et ravageurs, divers essais sont réalisés toujours en lien avec la station expérimentale du Pôle légumes Région Nord : biocontrôle, biostimulants, variétés résistantes, filets anti-insectes, etc. « En production maraîchère, une grande partie de la recherche est portée par le secteur conventionnel représentant davantage de moyens et de surfaces, estime Pascal Delebecque. Pour la fraise par exemple, la quasi-totalité des producteurs conventionnels est en production biologique intégrée : les producteurs bio bénéficient de cette connaissance sur les auxiliaires. De même, des insecticides à base de *Bacillus thuringensis* ont été développés à l'origine comme alternative en production conventionnelle. »

## Décloisonnement favorisé par la coopérative

D'après le représentant du Marché de Phalempin, les échanges entre producteurs bio et conventionnels se font aujourd'hui dans les deux directions. Un décloisonnement enrichissant, favorisé par la coopérative qui organise des rencontres et des tours de plaine transversaux. « Nous n'opposons pas les systèmes, souligne Pascal Delebecque. Par la force des choses, les producteurs conventionnels doivent s'ouvrir aux alternatives et les producteurs bio doivent optimiser leurs ateliers. Pour tous, l'accompagnement par nos techniciens évolue vers une démarche plus globale et plus préventive. » ■

- **30 maraîchers bio pour 4 000 tonnes de production bio**
- **Gamme de 30 références bio**

RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**Dijon Céréales**
Longvic, Côte-d'Or

**www.dijon-cereales.fr**

- **Activités**
  collecte et commercialisation de céréales, agrofourniture en cultures, vigne et nutrition animale
- **3500** adhérents dont **220** en bio
- **910000** tonnes de céréales dont **18000** bio
- **620** collaborateurs
- **406 M€** de chiffre d'affaires consolidé

**Ludovic Lignier**
Responsable conservation des grains

# Acquérir progressivement les équipements et le savoir-faire pour la ventilation réfrigérée des grains

Pour répondre aux attentes sociétales et commerciales, la coopérative Dijon Céréales a fait le choix d'équiper ses silos en groupes froids afin de refroidir le plus rapidement possible les grains après la moisson et d'éviter ainsi les infestations d'insectes. Cela répond à son objectif « zéro insecticide de stockage » et sécurise notamment les blés vendus en filières. Cinq sites ont été équipés en 2018, correspondant à une capacité de 50000 tonnes de grains. « Nous avons réalisé un gros travail de réflexion en amont en échangeant avec d'autres coopératives, indique Ludovic Lignier, responsable de la conservation des grains. Nous avons également rencontré des fournisseurs et sollicité l'accompagnement de la société TechniGrain, spécialisée dans la ventilation des grains. Enfin, il a fallu former nos opérateurs employés aux silos à cette nouvelle méthode. »

Les machines ont été positionnées sur le réseau de transport d'air existant équipé de ventilateurs. Elles fonctionnent vingt-quatre heures sur vingt-quatre sur l'alimentation électrique des silos pendant plusieurs semaines, afin d'amener progressivement les grains entre 17 et 14 °C fin septembre.

## Bonnes performances techniques et économiques

Dans l'objectif d'optimiser le pilotage du refroidissement, les équipes de Dijon Céréales, accompagnées par TechniGrain relèvent chaque année toutes les données permettant d'effectuer un suivi et un diagnostic minutieux. « Depuis 2018, nous avons connu des canicules estivales, rappelle Ludovic Lignier. Les

groupes froids nous ont permis d'atteindre des performances de refroidissement des grains que nous n'aurions pas pu obtenir avec l'air ambiant : c'est sécurisant. À la fin de l'été, sur tous les sites équipés, la température du grain est inférieure à 18 °C, et le risque d'infestation et de développement des insectes écarté. »

Bien que l'ensemble des opérateurs des silos se coordonnent au début de la saison de collecte, tous les sites ne fonctionnent pas forcément avec les mêmes consignes. Chacun doit trouver sa propre optimisation. Pour cela, un bilan détaillé est réalisé après chaque saison pour analyser les problématiques rencontrées, la réalisation des objectifs et les coûts engagés, et apporter les corrections nécessaires. L'expérience acquise par Dijon Céréales montre que les coûts de consommation énergétique sont quasiment identiques à ceux générés par la ventilation à l'air ambiant.

## Un groupe d'échanges national

Sur les 80 sites de collecte et de stockage de la coopérative, 6 sont dédiés à la production bio pour une capacité de 17000 tonnes. À l'heure actuelle, ils ne sont pas encore équipés de groupes froids. Le refroidissement des grains y est géré à l'air ambiant couplé à un nettoyage très soigné et à une observation rapprochée. « La ventilation réfrigérée n'est pas l'unique solution pour préserver les récoltes des insectes, souligne Ludovic Lignier. Le nettoyage des structures, le travail du grain, et une bonne conduite du stockage par la thermométrie et la ventilation, sont des clés essentielles. Nous avons la chance d'avoir des chefs de silos très investis sur ces problématiques de qualité du stockage. »

Dijon Céréales reste en veille permanente afin d'optimiser le stockage et garantir la bonne conservation des productions conventionnelles et bio. Elle a mis en œuvre ou évalue des solutions complémentaires comme des pièges à insectes connectés IoTRAP, des sondes de détection précoce Systelia, etc. La coopérative devrait progressivement équiper d'autres sites en groupes froids. Son expérience et son savoir-faire sont partagés au sein d'un groupe d'échanges national sur la ventilation réfrigérée animé par TechniGrain, dont l'objectif est de faire progresser collectivement les organismes stockeurs sur ces pratiques innovantes. ■

- **5 silos équipés en groupes froids pour une capacité de 50 000 tonnes**
- **6 silos dédiés au bio pour une capacité de 17 000 tonnes**

RETOUR AU SOMMAIRE

RETOUR AU SOMMAIRE

# Chapitre 4
# Une source de valeur

En proposant des gammes de produits diversifiés ou en identifiant des actions éprouvées en bio, les coopératives contribuent à la création de valeur grâce à une alimentation durable pour tous les marchés.



RETOUR AU SOMMAIRE

# Témoignage

**Qualisol**
Castelsarrasin,
Tarn-et-Garonne

**www.qualisol.fr**

- **Activités**
  production de céréales et oléoprotéagineux, production de volailles, agrofourniture et services
- **3100** adhérents dont **450** en bio
- **200 000** tonnes de collecte dont **34 000** en bio
- **206** collaborateurs
- **100 M€** de chiffre d'affaires

**Nicolas Jeanjean**
Responsable de la filière légumineuses

**Pierre Pradalié**
Directeur du pôle végétal

RETOUR AU SOMMAIRE

## Proposer des contrats de production HVE, comme ceux déployés en bio

Engagée depuis près de vingt ans dans l'agriculture biologique, la coopérative Qualisol a observé ces deux dernières années une croissance confirmée, supérieure à 40 % sur ce marché. Son chiffre d'affaires pour les activités de transformation de produits bio s'élève désormais à plus de cinq millions d'euros dont 40 % issus de la commercialisation des lentilles. « Nous collectons une trentaine de cultures bio différentes dont des légumes secs, indique Nicolas Jeanjean. Nous avons investi dans des outils de tri et de conditionnement et créé notre marque Monbio, afin d'améliorer la valorisation en privilégiant les débouchés les plus proches du consommateur. » « De nouveaux investissements sont en cours, avec notamment l'acquisition d'un deuxième trieur optique dans l'objectif d'améliorer la qualité et les flux, ajoute Pierre Pradalié. Notre ambition est de doubler le chiffre d'affaires des activités de produits transformés bio d'ici deux ou trois ans. »

### Maîtrise technique des légumes secs acquise en bio

En parallèle de cette forte dynamique des marchés bio, Qualisol s'est positionnée il y a deux ans en tant qu'organisme pour la certification collective de ses adhérents en Haute valeur environnementale (HVE). D'une part, des producteurs étaient en attente d'accompagnement technique pour entrer dans la démarche ; d'autre part, la coopérative identifie rapidement des clients potentiellement intéressés par ce label. « La certification HVE est intéressante car c'est un label d'État soutenu par des mesures publiques dans le cadre de la loi Egalim, explique Nicolas Jeanjean. Nous avons donc décidé de faire en agriculture conventionnelle ce que nous avons fait en bio, à savoir proposer des contrats de production HVE, notamment en légumes secs. En effet, notre expérience en bio nous a permis d'apprendre à maîtriser techniquement ces cultures. Cela facilite le transfert de ce savoir-faire vers une production HVE. » En 2 ans, 68 exploitations ont déjà acquis la certification. Mais côté volumes, à peine 200 tonnes sont commercialisées par an. « Nous sommes encore aux prémices, mais nous serons prêts à répondre à la demande de nos clients quand elle décollera », déclare Pierre Pradalié.

### De l'ambition pour les produits HVE

L'objectif de Qualisol est d'être capable de proposer à ses adhérents un panel large et varié de contrats de production susceptibles de créer de la valeur, en production bio comme en conventionnel. Concernant le label HVE, en dehors de premières pistes pour les légumes secs, la difficulté à ce jour est de trouver des contrats pour les autres cultures de la rotation telles que le blé ou le colza. « Aujourd'hui, ce sont les produits bio qui sont moteur, reconnaît Nicolas Jeanjean. Mais nous sommes en veille et nous avons de l'ambition pour les produits HVE. Leur développement demandera du temps, comme ce fut le cas pour le bio. Ce sont deux conceptions différentes de l'agriculture et la certification HVE n'est pas nécessairement un palier vers la production bio. Toutefois, cela n'empêche pas les échanges de pratiques entre producteurs. » ■

- **60 000** hectares de grandes cultures dont **15 000** en bio
- **68** exploitations certifiées HVE

RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**Groupe Cavac**
La Roche-sur-Yon,
Vendée

**www.coop-cavac.fr**

- **Activités**
  coopérative multi-activités (productions végétales et animales, alimentation du bétail, approvisionnement et services aux agriculteurs, agroalimentaire)
- **4755** exploitations agricoles dont **550** en bio
- **10000** agriculteurs et agricultrices
- **845000** tonnes de grains collectés
- **1650** salariés ETP
- **1030 M€** de chiffre d'affaires

**Franck Bluteau**
Vice-président de la CAVAC
et président du comité bio

**Alban Le Mao**
Responsable de l'activité bio

RETOUR AU SOMMAIRE

# Une démarche équitable inspirante pour la construction de filières rémunératrices

La Cavac connaît une croissance de son activité bio depuis plus de vingt ans. Le chiffre d'affaires bio a doublé ses cinq dernières années et atteint désormais 130 millions d'euros, soit 12 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe. En 2020, des investissements importants ont été finalisés: la construction d'une nouvelle usine de fabrication d'aliments du bétail d'une capacité de 30000 tonnes, ainsi qu'une extension de 4000 m² de la filiale de boulangerie Biofournil. «Nous suivons l'évolution de la demande des marchés et nous orientons les assolements en fonction, explique Alban Le Mao. Chaque année, un plan de production est défini sur la base de contrats annuels et pluriannuels.» Dès 2004 en effet, face au risque d'engorgement du marché de niche qu'est alors le bio, la coopérative développe des contrats pluriannuels à prix garanti sur cinq ans, afin de donner de la visibilité aux producteurs. Ces contrats peuvent même atteindre huit ans pour le porc bio. «En céréales, la production bio peut se révéler aléatoire d'une année sur l'autre en fonction des aléas climatiques, souligne Franck Bluteau. La contractualisation est donc apparue comme une évidence. En échange, les agriculteurs s'engagent à apporter à la coopérative l'intégralité de leur collecte.»

## 325 produits Agri-éthique dans 31 filières

Petit à petit, la culture du contrat de longue durée s'impose au sein de la Cavac et s'élargit aux filières conventionnelles. Elle commence à régir également les relations avec les acheteurs en aval (parfois jusqu'au distributeur), ce qui présente l'avantage pour eux d'éviter les à-coups en matière de prix. Cela se traduit par la création en 2013 du label de commerce équitable français Agri-éthique dans la filière blé-farine-pain, sur la base d'un prix fixe du blé, pour une durée de trois ans et un volume défini. Cinq années plus tard, en 2018, la première filière bio est labellisée Agri-éthique en partenariat avec la société vendéenne La Boulangère: elle concerne des producteurs de blé ainsi que des producteurs d'œufs engagés dans des contrats de cinq ans.

Le label Agri-éthique se développe aujourd'hui au-delà du périmètre de la Cavac. Il concerne 325 produits dans 31 filières différentes, et 22 % des volumes commercialisés sont bio. À la Cavac, environ 10 % du blé conventionnel est dans la démarche Agri-éthique, et 50 % du blé bio. «Nous souhaitons développer ce label. Toutefois, il est difficile d'engager plus de la moitié de notre potentiel de production car nous devons être sûrs d'honorer nos contrats en matière de volume», indique Franck Bluteau.

## Origine France et commerce équitable en hausse

L'objectif de trente mille hectares en bio fixé par la coopérative pour 2022 sera atteint. Mais le vice-président estime que la croissance pourrait bientôt marquer le pas. «Ces dernières années, la production bio a été une locomotive et un levier d'innovation pour la Cavac, déclare-t-il. Nos filières conventionnelles ont bénéficié aussi de cette évolution. Nous veillons à ne pas opposer les deux modes de production. Notre objectif est de tirer l'ensemble des adhérents vers le haut vis-à-vis de la demande sociétale. Je pense que demain, les critères origine France et commerce équitable continueront à progresser dans les attentes des consommateurs.» ■

- **29 000** hectares de cultures bio et **95 000** tonnes de collecte bio en 2020
- **12 %** du chiffre d'affaires consolidé en bio en 2019-2020

RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**Noriap**
Boves, Somme

**www.noriap.com**

- **Activités**
  production et commercialisation de céréales, œufs, fabrication d'aliments pour le bétail, agrofourniture et services
- **6300** adhérents actifs dont **100** en bio
- **1,3** million de tonnes collectées
- **1060** collaborateurs
- **732 M€** de chiffre d'affaires

**Géraldine Poiret**
Responsable des cultures spécialisées

RETOUR AU SOMMAIRE

# Les débouchés bio et non bio se rendent mutuellement service

Chez Noriap, la filière bio a dix ans. À l'origine, elle a émergé sous l'impulsion de producteurs désireux de se convertir. La coopérative a répondu présente en mettant progressivement en place des moyens pour les accompagner. Aujourd'hui, ses équipes technique et commerciale sont formées à l'agriculture biologique, et elle dispose de 4 silos et 10 plateformes de réception pour collecter environ 10 000 tonnes de grains bio, et probablement le double d'ici trois à cinq ans.

« En parallèle de l'activité grandes cultures, nous avons une activité de production de semences conventionnelles sous contrats sur 3 500 hectares environ, indique Géraldine Poiret. Or, depuis deux ans, nos clients expriment également des besoins en semences bio, notamment en luzerne, trèfles violet et incarnat, et vesce. Nous avons un réel intérêt à capter ces nouveaux marchés car nous pouvons proposer des contrats à nos agriculteurs biologiques pour lesquels ces cultures de légumineuses porte-graines constituent un levier intéressant de diversification des rotations. »

## Le marché des semences biologiques progresse

En 2021, Noriap compte 100 hectares en production de semences bio et prévoit de passer à 300 hectares dès 2022 : les cultures porte-graines, implantées sous couvert, sont d'ailleurs déjà en place. Géraldine Poiret estime que le marché des semences biologiques va encore progresser. Pour la première fois en 2021, la coopérative récoltera par exemple des semences de ray-grass d'Italie et de fétuque élevée. Petit à petit, elle accompagne ses adhérents dans l'adaptation des itinéraires techniques pointus de multiplication de semences à l'agriculture biologique.

Les producteurs bio introduisent également dans leurs systèmes de cultures de la féverole, du pois, des lentilles, du soja ou encore du tournesol. Les volumes de graines, encore assez faibles, sont valorisés notamment en nutrition animale (pois, féverole, soja, tournesol) et en alimentation humaine (lentilles). Ainsi, Novial, la filière nutrition animale du groupe Noriap, absorbera 60 tonnes de soja bio ainsi que 200 tonnes de tournesol linoléique en 2021. « Nos débouchés pour ces graines oléo-protéagineuses sont pour le moment limités et pas garantis, reconnaît toutefois Géraldine Poiret. Nous pouvons facilement basculer dans la surproduction et il faut donc être vigilant. »

## Des lentilles bio aux lentilles conventionnelles

Cependant, ces filières bio émergentes génèrent de nouvelles opportunités pour les agriculteurs conventionnels. Par exemple, le client de Noriap pour les lentilles bio s'est montré également intéressé par des lentilles conventionnelles. La première récolte de 50 tonnes est prévue en 2021 chez cinq producteurs soucieux de diversifier leur rotation.

Chez Noriap, débouchés bio et non bio semblent donc se rendre mutuellement service. Les frontières sont poreuses aussi entre les producteurs, à l'image de l'assemblée générale de la FNAMS (Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences) des Hauts-de-France qui s'est tenue cette année chez le président, converti à l'agriculture biologique. « Dans l'assemblée, la moitié des producteurs étaient conventionnels, et ont participé avec intérêt à la visite des parcelles cultivées en bio », souligne Géraldine Poiret. ■

- **20 000 tonnes de collecte bio d'ici 3 à 5 ans**
- **300 hectares de production de semences bio en 2022**

RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**Eureden**
Mellac, Finistère

**www.eureden.com**

- **Activités**
  productions agricoles et agroalimentaires
- **20 000** agriculteurs
- **1 400** producteurs de légumes
  dont **125** en bio
- **9 000** collaborateurs
- **3 200 M€** de chiffre d'affaires

**Blandine Coquio**
Responsable marketing branche surgelés (marque Paysan Breton)

**Silvia Rama**
Chef de groupe marketing (marque d'aucy)

RETOUR AU SOMMAIRE

# Développer de nouvelles gammes bio à partir du savoir-faire acquis sur le conventionnel

Marques emblématiques du groupe Eureden, d'aucy et Paysan Breton ont chacune développé une gamme de légumes transformés bio : en mode appertisé pour la première, surgelé pour la seconde. « Nous avons démarré en 2012 pour les conserves d'aucy car la demande se faisait sentir chez le consommateur, et elle ne s'est jamais démentie depuis, indique Silvia Rama. Entre 2011 et 2021, la part de marché du bio pour les légumes appertisés est passée de 1 à 6 % en volume, et cette part est supérieure en valeur. »

Côté surgelés, si Eureden commercialise des légumes bio depuis 2008 sous marque de distributeur, la gamme Paysan Breton bio ne voit le jour qu'en 2018. « Les marques de distributeurs sont très présentes en légumes surgelés bio et nous avons donc créé une offre différenciée avec le "déjà cuit" et "l'origine France", déclare Blandine Coquio. Dans nos études consommateurs, nous sentions les prémices d'une croissance plus forte. Aujourd'hui, nos clients distributeurs ont besoin d'une offre bio pour toute gamme conventionnelle existante. » Cette dynamique de marché a poussé Eureden à créer un groupe de travail transversal sur l'agriculture biologique afin de mieux centraliser les besoins et donner de la visibilité aux agriculteurs.

## Être adaptable et agile

Le savoir-faire de la coopérative en matière de légumes d'industrie a permis de se lancer rapidement dans les légumes transformés bio. « Cela représente des contraintes supplémentaires comme des lignes dédiées, des ordonnancements spécifiques, de la traçabilité, des procédures qualité, mais c'est une organisation que nous maîtrisons », explique Blandine Coquio. « Nous sommes capables de faire beaucoup de choses, à condition d'être adaptables et agiles, ajoute Silvia Rama. Par exemple, nous avons rénové la gamme d'aucy en 2019 en passant au bocal, car les consommateurs de produits bio accordent davantage d'importance à l'aspect des légumes ; or, nous utilisions déjà ce type de conditionnement. »

Entre conventionnel et bio, les largeurs de gammes peuvent toutefois différer. « En bio, davantage qu'en production conventionnelle, on doit toujours se poser la question de la disponibilité de la matière, d'autant plus que nous voulons produire en France, reconnaît Silvia Rama. Cela peut nous freiner car les producteurs sont moins nombreux et les rendements plus faibles : c'est le cas par exemple en petits pois. » « Nous avons des attentes fortes sur l'épinard bio, mais la disponibilité en production ne couvre pas les besoins à l'heure actuelle, confirme Blandine Coquio. C'est un facteur limitant mais aussi une opportunité de croissance. »

## Les consommateurs ont envie de s'impliquer

L'équipe marketing de la coopérative s'adapte aussi dans ses messages aux consommateurs. « Tout le monde souhaite redonner du sens à ses achats et les attentes sont fortes sur la production agricole, estime Silvia Rama. Mais le changement ne se fait pas sans efforts, car l'agriculture, c'est du temps long. » Dans un but pédagogique, d'aucy a lancé en 2019 la gamme « En conversion vers l'agriculture biologique », co-construite avec 1 250 consommateurs *via* son site Internet. Ils ont choisi notamment la part du prix reversée aux producteurs, et chaque bocal affiche clairement « + 14 cts pour la conversion ». Ce soutien concerne aussi la gamme « Bio engagé » avec 5 centimes reversés par bocal vendu, et il a été élargi en 2021 à la gamme de légumes « Bien cultivés » issus d'exploitations certifiées HVE (Haute valeur environnementale). « Nous avons la volonté de ne pas opposer les agricultures. D'ailleurs, nous visons 100 % de nos producteurs reconnus par une certification environnementale ou bio d'ici 2023 », annonce Silvia Rama.

Blandine Coquio témoigne elle aussi de la nécessité d'opérations marketing innovantes : « Les légumes bio sont plus difficiles à cultiver et nous ne voulons pas entrer dans une guerre de prix. Les consommateurs ont davantage envie de s'impliquer, faire des efforts pour sauver la planète. » Après l'opération « Je prends ou je donne » à partir d'un sticker de 20 centimes sur les sachets de surgelés, qui a généré 80 % de dons, la marque Paysan Breton lance « Faites un bio geste » qui l'engage à convertir un mètre carré en bio pour deux produits achetés. Elle met également en place des actions en faveur de la biodiversité. ■

- **Objectif 100 % de producteurs reconnus par une certification environnementale ou bio en 2023 chez d'aucy**
- **+ 24 % de ventes de surgelés Paysan Breton de 2018 à 2020**

RETOUR AU SOMMAIRE

# Chapitre 5
# Des territoires vertueux

En coordonnant les efforts des différentes filières ancrées en local, les coopératives contribuent à la consolidation de territoires vivants et dynamiques, engagés dans un développement durable.



RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**Groupe Sicoly-Sicodis**
Saint-Laurent-d'Agny,
Rhône

**www.sicoly.fr**

- **Activités**
  production, conditionnement, transformation et commercialisation de fruits
- **1150** producteurs dont **5** en bio
- **570** hectares de vergers
- **10 000** tonnes de fruits frais, **5 000** de produits transformés
- **100** collaborateurs
- **33 M€** de chiffre d'affaires

**Gilles Gaudin**

Président de la SICA Sicodis, vice-président de la coopérative Sicoly

RETOUR AU SOMMAIRE

# Favoriser toutes les installations

La centaine d'exploitations de production fruitière adhérentes à la coopérative Sicoly présente des profils variés en matière de certification : Global Gap, HVE (Haute valeur environnementale), production intégrée, baby-food, agriculture biologique. En raison de l'érosion globale des volumes collectés et du vieillissement des chefs d'exploitation, la coopérative compte sur chacun d'entre eux, quel que soit son choix. « Nous ne mettons pas les modes de production en concurrence car il existe des marchés pour tous, affirme Gilles Gaudin, président de la SICA Sicodis. Concernant la production biologique, nous n'avons pas fixé d'objectif précis, mais nous sommes capables d'accompagner tous les adhérents souhaitant se convertir car nous avons des débouchés commerciaux dans une large gamme de fruits frais et surgelés. De plus, notre service technique développe des méthodes de lutte biologique, permettant à des producteurs conventionnels de faire facilement le pas vers le bio. Notre mixité est une force, car nous apprenons les uns des autres, et certains producteurs utilisent même les deux modes de production sur leur exploitation, en fonction des fruits. »

## Un dispositif d'aides de trésorerie

Pour Sicoly, la priorité est donc de maintenir globalement sa production, conventionnelle ou bio, en recrutant des agriculteurs souhaitant se diversifier ou en installant des jeunes. Afin de se faire connaître, elle organise des portes ouvertes chez des adhérents, au cours desquelles elle accueille des porteurs de projet. « Certains de nos adhérents approchent de l'âge de la retraite et nous pouvons donc les mettre en relation avec des repreneurs potentiels, explique Gilles Gaudin. En 2020 par exemple, nous avons enregistré deux installations hors-cadre familial, en plus des transmissions dans le cadre familial : l'une est une création d'entreprise et l'autre est une reprise, qui s'accompagnera d'ailleurs d'une conversion vers l'agriculture biologique. »

Pour encourager la concrétisation des projets, la coopérative a imaginé un dispositif de soutien à la fois technique et économique. Elle propose notamment des aides de trésorerie pour la mise en place de certaines productions ciblées ; aides remboursables à partir de l'entrée en production. Ces aides représentent par exemple 50 000 euros par hectare pour la framboise sous tunnel. La coopérative effectue également des avances de trésorerie dans les cas de développement des surfaces en production. Elles sont transformées en subvention au bout de dix ans pour les jeunes installés (engagement sur cinq ans renouvelable une fois). Enfin, des aides sont également prévues pour le renouvellement des vergers et leurs protections, *via* les dispositifs de la Région ou du Programme opérationnel (PO).

## Éviter les freins au développement et à la conversion

Pour financer ces actions sur une période de 10 ans environ, la coopérative a budgétisé une enveloppe de 500 000 euros. Une partie est sous forme de prêts dont le remboursement permettra de renouveler les fonds. « Nous avons des besoins pour tous les fruits, en production conventionnelle et bio, car les deux marchés sont porteurs, assure Gilles Gaudin. Nous voulons éviter les freins financiers au développement des exploitations, ainsi que les freins possibles à la volonté de conversion en Agriculture Biologique. Toutefois, il nous faut quand même trouver des candidats à l'installation. » ■

- **2 installations hors-cadre familial en 2020 dont 1 conversion bio**
- **500 000 euros consacrés aux aides et prêts sur 10 ans**

RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**Limovin**
Limoges, Haute-Vienne

&

**Agneau Berry Sologne (ABS)**
Châteauroux, Indre

**limovin.fr**

- **Activités**
  production et commercialisation d'agneaux
- **530** éleveurs dont **40** en bio
- **100 000** agneaux par an dont **3 800** bio
- **32** collaborateurs (hors abattoir de Bellac)
- **17 M€** de chiffre d'affaires (hors abattoir de Bellac)

**François Vannier**
Président Limovin

**Jean-François Vincent**
Président Agneau Berry Sologne

**Patrice Cannes**
Consultant

RETOUR AU SOMMAIRE

# Mettre des moyens coopératifs en commun pour une meilleure reconnaissance de la filière bio

Les coopératives Limovin à Limoges et Agneau Berry Sologne (ABS) à Châteauroux sont partenaires depuis 2014 autour notamment de la filière IGP Agneau du Limousin représentant la plus grande partie de leurs volumes. L'émergence d'une filière bio contribue aussi à leur volonté de rapprochement, avec un projet de fusion. Limovin compte 450 éleveurs dont une vingtaine en bio et possède des outils industriels (abattoir, atelier de découpe). Avec 80 éleveurs, ABS est plus petite mais plus avancée dans la filière bio, avec également une vingtaine d'éleveurs convertis. « Nous avons lancé une filière agneau bio avec la grande distribution à partir de 1997, ce qui a encouragé les conversions, relate Jean-François Vincent. Aujourd'hui, nous travaillons avec Sicaba dans la filière bio. Toutefois, nous peinons à obtenir une valorisation supérieure à celle de l'IGP (Indication géographique protégée) pour nos 2 000 agneaux bio. »

Côté Limovin, les 1 800 agneaux bio sont commercialisés à des grossistes, mais la part valorisée en bio est également faible (25 %). « Le marché bio est demandeur mais pas rémunérateur, confirme François Vannier. Le prix de vente est le même qu'en IGP voire inférieur. »

## Recherche de débouchés et appui technique coordonnés

Les deux coopératives ont donc décidé de mettre des moyens en commun dans le but d'améliorer la reconnaissance de la filière bio et de faire progresser la rémunération des éleveurs. L'idée est de développer ensemble de nouveaux débouchés sur la base d'une relation directe et d'une contractualisation prenant en compte des critères du commerce équitable, tel que le coût de production réel en bio. « Nous avons déjà trouvé plusieurs clients intéressés : un artisan boucher, un rayon traditionnel de grande surface et un magasin bio spécialisé, indique Patrice Cannes, consultant sur cette mission. Nous devons poursuivre dans cette direction. » « Les magasins bio spécialisés sont notre cible prioritaire, souligne François Vannier. Pour développer ces circuits courts, nous visons la labellisation Bio français équitable. »

Une réflexion est engagée par ailleurs sur la marque « Limovin – En direct des éleveurs », utilisée pour les agneaux hors-IGP de Nouvelle-Aquitaine. Elle pourrait être déclinée à l'avenir pour la région Centre-Val-de-Loire et pour la filière bio.

Pour soutenir cette évolution commerciale, les coopératives ont conscience de la nécessité de progresser dans l'organisation de la production, en travaillant notamment sur le prix de revient, la saisonnalité et la planification des sorties d'animaux. Une section bio commune animée par une technicienne référente d'ABS a été mise en place dans un objectif d'appui technique coordonné auprès des cinq techniciens de secteur.

## Beaucoup de points communs entre systèmes bio et conventionnel

En attendant que ces travaux de mutualisation portent leurs fruits, les conversions en agriculture biologique se poursuivent au sein des deux coopératives, car la demande est là, à défaut d'une rémunération suffisante. La production bio pourrait doubler d'ici à 2025, et sans doute être stimulée au fur et à mesure du développement des nouveaux débouchés. « Notre objectif est de nous rapprocher du prix de revient calculé en bio, soit 10,50 euros par kilo de carcasse, tandis que le prix de vente est, comme en IGP, de 9 à 10 euros aux détaillants », annonce Jean-François Vincent.

« En production ovine, beaucoup de points communs existent déjà entre les systèmes conventionnel et bio, observe François Vannier. Pour des raisons économiques et d'image, nos méthodes sont proches en matière de pâturage, fréquence de traitement et usage de produits naturels. La contrainte la plus importante pour la conversion bio est l'achat ou la production de céréales bio, plus coûteuses, pour l'engraissement des animaux. L'impact sur le prix de revient est d'environ 2 euros/kg. D'où la nécessité d'améliorer la valorisation. » ■

- **25 à 30 % des agneaux bio réellement valorisés en bio**
- **10,50 €/kg de prix de revient calculé en bio pour un prix de vente aux détaillants de 9 à 10 €**

RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**Centre Vinicole Champagne Nicolas Feuillatte** (Chouilly, Marne)
**Coopérative de Vincelles** (Marne)
**Union Auboise** (Bar-sur-Seine, Aube)

**www.cvcnf.com**

**www.cavescooperatives.com/champagnes-blin-vincelles/**

**www.champagne-devaux.fr/**

- **Activités**
  production et commercialisation de vins en AOC Champagne
- Centre Vinicole Champagne **Nicolas Feuillatte** : **72** coopératives adhérentes, **5 000** vignerons, **2 160** ha, **240** salariés, **170 M€** de chiffre d'affaires
- Coopérative de **Vincelles** : **120** vignerons, **118** ha
- **Union Auboise** : **9** coopératives associées et **4** filiales, **700** vignerons, **1 100** ha, **54** salariés, **62 M€** de chiffre d'affaires

RETOUR AU SOMMAIRE

# Emmener le maximum de vignerons vers des certifications vertueuses pour la qualité de l'eau

En AOC Champagne, les coopératives viticoles ont répondu collectivement à un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) régional lancé en 2019 de manière conjointe par les Agences de l'eau et la Région Grand-Est. Cette candidature a abouti à un accord signé début 2020 visant à soutenir des projets favorables à la protection de la ressource en eau ; en particulier la réduction des résidus de pesticides dans les zones de captage d'eau potable. C'est dans ce contexte que les coopératives s'efforcent d'emmener le maximum de vignerons vers des démarches dont l'objectif est de préserver ou restaurer la qualité de l'eau, telles que l'agriculture biologique, mais aussi la Haute valeur environnementale (HVE) et la démarche Viticulture durable en Champagne (VDC). « Aujourd'hui, 27 % des apports en rémunération raisins par nos coopératives adhérentes sont certifiés bio, HVE ou VDC, contre 12 % en 2018, déclare Pierre Zampaglione, directeur des relations champenoises du Centre Vinicole Champagne Nicolas Feuillatte. Notre objectif est de faire progresser ces apports certifiés. Nous avons mis en place un groupe de pilotage sur le sujet, et avec les financements de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, nous avons créé un poste d'animation pour sensibiliser les vignerons. Chaque semaine, plus de deux mille producteurs reçoivent un message technique les aidant à mettre en place des pratiques culturales respectueuses de l'environnement. »

**Pierre Zampaglione**
CVC Nicolas Feuillatte

**Stéphane Jacquet**
Union Auboise

**Simon Blin**
Coopérative de Vincelles

## Le collectif pour assurer la valorisation en bio

Parmi les coopératives adhérentes du Centre Vinicole Champagne Nicolas Feuillatte, la coopérative de Vincelles, élaborant sa propre marque H.Blin, a été l'une des premières à s'engager dans l'agriculture biologique avec la conversion de 4 vignerons dès 2012. Ils sont désormais 7 producteurs pour une vingtaine d'hectares en bio et en conversion. Du côté de l'Union Auboise, c'est la coopérative associée Neuville-Buxeuil qui compte ses premiers vignerons certifiés bio en 2014. Ils sont aujourd'hui une dizaine sur 60 hectares bio ou en conversion, suivis par une technicienne attitrée de l'Union. « Notre volonté est de développer la production biologique de manière collective et coordonnée entre acteurs de la coopération, indique Stéphane Jacquet, directeur amont de l'Union Auboise. Par exemple, un accord d'apport en bio a été mis en place entre l'Union Auboise et le Centre Vinicole Champagne Nicolas Feuillatte. »

« C'est important pour une bonne valorisation, complète Pierre Zampaglione. Le bio doit avoir un débouché commercial identifié et répondre à une demande du marché. Nous devons être performants sur l'aval. » « Nous avons besoin d'une marque forte comme Nicolas Feuillatte pour assurer la valorisation », souligne de son côté Simon Blin, président de la coopérative de Vincelles.

## Accueillir des sensibilités différentes autour de valeurs communes

En parallèle, l'Union Auboise a obtenu une certification collective en 2018 dans le but d'atteindre huits cents hectares en HVE ou VDC. « Notre rôle est de créer du lien pour avancer ensemble, tout en permettant que chacun y trouve son compte, explique Stéphane Jacquet. La coopérative doit être capable d'accueillir des sensibilités différentes, autour de valeurs communes. » C'est aussi l'avis de Simon Blin, dont l'objectif est que chaque vigneron s'engage dans la certification de son choix. « Ces démarches sont structurantes et demandent une adaptation, assure-t-il. Il faut se donner le temps de tester, de s'équiper, ne pas se précipiter. Nous sommes suivis techniquement par le Groupement d'intérêt économique (GIE) Magister. Nous réfléchissons aussi à l'achat de matériel en commun. La coopérative doit apporter des solutions pour viser la performance technique. En raison des conditions climatiques favorables au mildiou, l'année 2021 est difficile pour les vignerons bio. Il y a une prise de risque. »

Engagées dans une transition généralisée des pratiques auprès de leurs adhérents, les coopératives vinicoles de l'AOC Champagne vont dans le même sens que le cahier des charges de l'AOC qui interdira les herbicides en 2025. Les effets sur la qualité de l'eau ne devraient toutefois s'observer qu'à long terme. ■

- **27 % des apports en rémunération raisins au Centre vinicole certifiés bio, HVE ou VDC, contre 12 % en 2018**
- **Plus de 2 000 vignerons destinataires de la lettre d'information technique hebdomadaire**

RETOUR AU SOMMAIRE

Témoignage

**DuranSia**
Manosque, Alpes-de-Haute-Provence

**www.duransia.coop**

- **Activités**
  collecte et commercialisation de céréales, agrofourniture
- **1800** agriculteurs
- **11 000** hectares dont **17 %** en bio
- **145** salariés
- **32 000** tonnes de céréales dont **2 000** bio
- **50 M€** de chiffre d'affaires

**Didier Marie**
Directeur général

RETOUR AU SOMMAIRE

# Valoriser les efforts de tous les producteurs grâce aux crédits carbone

La coopérative DuranSia a commencé à s'intéresser à l'agriculture bio lorsqu'elle a démarré dans la filière légumes secs il y a trois ans. « Nous n'avions pas réellement de stratégie concernant le bio, reconnaît Didier Marie. Mais nous nous sommes rendu compte qu'il y avait en légumes secs un marché de niche reposant sur deux axes porteurs : la production de proximité et la production bio. Sur 280 hectares de légumes secs cultivés par nos adhérents, plus de la moitié sont bio. Par ailleurs, nous avons un partenariat étroit avec la coopérative Arterris pour la production de semences, et nous avons commencé la multiplication de semences de céréales bio : elle représente 400 hectares en 2021. »

Impactée notamment par les aléas climatiques, la production céréalière est en forte baisse en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi, le tonnage collecté a été divisé par trois en dix ans pour la coopérative Groupe Provence Services (GPS) – regroupée avec Alpesud dans DuranSia depuis 2020. L'objectif de DuranSia est donc de monter en gamme sur ces volumes moindres, avec des démarches à haute valeur ajoutée comme la production bio, HVE (Haute valeur environnementale) ou Zéro pesticide, visant à conforter la rémunération des agriculteurs. « Nous développons une politique contractuelle en nous appuyant à la fois sur les nouvelles exigences des marchés, et sur la volonté des adhérents ayant envie d'avancer et de s'engager dans ce sens, résume Didier Marie. Je pense que les agriculteurs souhaitant maintenir un mode de production conventionnel devront évoluer vers la certification HVE. C'est sans doute la filière qui sera la plus volumineuse à l'avenir. »

## Même métier, mêmes préoccupations

Parmi les moyens mis en œuvre, la coopérative a créé un poste en charge des productions bio, et un autre spécialisé sur la certification HVE. L'équipe des techniciens a été formée afin d'être capable de conseiller les agriculteurs aussi bien bio que conventionnels. Cette mixité favorise le transfert des bonnes pratiques entre producteurs. « Il y a un changement d'état d'esprit, et pas forcément d'opposition entre les adhérents bio et non-bio, constate Didier Marie. Ce sont tous des agriculteurs : ils font le même métier et ont les mêmes préoccupations. » Concernant plus particulièrement les légumes secs, DuranSia a mis en place un partenariat avec Arvalis et Agribio 04 pour le suivi d'un réseau de douze parcelles agricoles implantées en lentilles sous couvert de blé bio.

Pour faire reconnaître l'ensemble des efforts des différents profils de producteurs, la coopérative construit actuellement un nouveau service qui devrait être opérationnel à partir de 2022. Il s'agit de permettre aux adhérents d'être rémunérés *via* des crédits carbone, sur la base de la méthodologie de calcul de l'empreinte carbone en grandes cultures (en cours de labellisation auprès du ministère de la Transition écologique et solidaire). « Nous travaillons en partenariat avec Arvalis, Agrosolutions, CO2RESPONSABLES, ainsi que l'entreprise L'Occitane en Provence qui est notre voisine, confie Didier Marie. Nous nous sommes rencontrés et ce projet de compensation carbone les intéresse dans le cadre de leur politique de RSE. »

## Se faire la main en grandes cultures

Le directeur de DuranSia a conscience qu'il s'agit là d'un projet à long terme. « C'est une nouvelle approche que nous prévoyons de développer sur plusieurs années, annonce-t-il. Nous allons la tester sur les plans à la fois technique, agronomique et économique, en nous faisant la main sur les grandes cultures, puis nous la déclinerons en vignes et vergers dans le futur. En adoptant des pratiques plus vertueuses comme l'introduction de légumineuses dans les rotations ou l'augmentation du taux de matière organique dans le sol, l'agriculture possède un réel potentiel en matière de séquestration de carbone. » ■

- **Objectif de 25 % des surfaces en bio d'ici 2022**
- **Objectif de 30 exploitations certifiées en HVE par an**

RETOUR AU SOMMAIRE

# REGARDS

RETOUR AU SOMMAIRE

© D.R.

**Amélie Carrière**
Chargée du programme Agriculture biologique d'Arvalis

© D.R.

**Michel Sinoir**
Directeur DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

© D.R.

**Sébastien Treyer**
Directeur général IDDRI

RETOUR AU SOMMAIRE

## Amélie Carrière

Diplômée de l'école d'ingénieurs en agriculture de Purpan en 2014, Amélie Carrière a d'abord travaillé comme chef de secteur pour la coopérative Euralis en 2015, avant de rejoindre Arvalis-Institut du végétal en 2016 comme ingénieure chargée d'études. Elle prend en charge le programme de recherche et développement (R&D) sur l'agriculture biologique de l'institut en 2018.

RETOUR AU SOMMAIRE

**Regard**

### Comment s'organise et se développe la recherche appliquée en agriculture biologique au sein d'Arvalis ?

L'Institut du végétal réalise des travaux sur l'agriculture biologique depuis une trentaine d'années. Notre programme d'activités et d'essais dédié à ce mode de production est issu d'un processus d'écoute des besoins des filières à tous les niveaux. Nous sommes structurés en cinq grandes régions dans lesquelles nous animons des commissions d'orientations professionnelles réunissant au total quatre cents agriculteurs. Nous avons aussi : une commission nationale Agriculture biologique regroupant une vingtaine de producteurs ; les avis d'un conseil scientifique ; des échanges avec les interprofessions ; et un groupe d'ingénieurs que j'anime autour de l'agriculture biologique, comprenant des experts thématiques et des référents régionaux. Toutes ces informations échangées sont croisées afin d'alimenter le programme d'activités et de répondre au mieux aux besoins des producteurs et des filières. Notre rôle est d'apporter de l'expertise. La plupart des quatre cent cinquante ingénieurs et techniciens d'Arvalis travaillent de manière transversale sur les systèmes agricoles, qu'ils soient conventionnels ou bio.

### Quels sont aujourd'hui les principaux freins techniques à l'agriculture biologique ?

Nous alertons depuis plusieurs années sur les problèmes de fertilité des sols. La disponibilité des éléments minéraux pour les cultures est l'un des principaux facteurs limitants en bio, y compris en présence d'un atelier élevage, et l'achat de fertilisants doit être envisagé en dernier recours en raison de son coût élevé. Nous testons des systèmes autonomes en fertilisation en combinant plusieurs leviers, et nous avons conçu le projet Phosphobio pour étudier la question de la fertilité en phosphore.

La gestion des adventices, notamment les vivaces, est une autre thématique très importante en bio. Nous expérimentons de nouveaux systèmes intégrant des couverts permanents de légumineuses gérés par fauchage, en inter-rangs de cultures principales. Cette pratique pourrait répondre à la fois aux facteurs limitants de l'agriculture biologique et de l'agriculture de conservation des sols (ACS) : nous l'étudions au sein du projet GRAAL financé par le CASDAR.

### Existe-t-il des passerelles entre agricultures biologique et conventionnelle, et des travaux de recherche transversaux ?

Oui, et nous exprimons cela en parlant d'agronomie sans frontières. L'agriculture biologique est un système relevant de l'agroécologie, et l'agriculture conventionnelle tend vers l'agroécologie par différentes voies : zéro phyto, zéro résidu, ACS, certification HVE (Haute valeur environnementale) et autres cahiers des charges de filières, éco-conditionnalité de la PAC (Politique agricole commune). Il existe des spécificités à chaque mode de production : tout n'est pas transposable, mais des transferts se font dans les deux directions. Par exemple, la sélection traditionnelle crée des variétés plus résistantes pouvant être utiles à l'agriculture bio, tandis qu'une sélection spécifique de variétés bio se développe en parallèle, prenant en compte notamment le pouvoir couvrant des variétés. Ce critère pourra intégrer les schémas traditionnels pour lutter contre le salissement des parcelles.

L'agriculture biologique est une source d'inspiration pour l'agriculture conventionnelle dans son approche plus systémique *via* la diversification des rotations et la combinaison des leviers. Produire en bio exige de l'anticipation et le choix de cultures dites de service, parfois peu rentables en elles-mêmes mais utiles dans la rotation : par exemple, la féverole ou la luzerne pluriannuelle. Par ailleurs, des outils imaginés pour l'agriculture conventionnelle sont adaptés pour l'agriculture biologique : c'est le cas du modèle J-Dispo calculant le nombre de jours disponibles pour réaliser une opération culturale en fonction du pédoclimat et du système de culture. D'autres outils peuvent être utiles à l'agriculture biologique : le modèle CHN qui calcule l'état de nutrition hydrique et azotée des cultures pour positionner au mieux les apports ; ou l'outil « Choix des variétés blé tendre » que nous voulons compléter avec nos références en bio.

### Quel rôle jouent les coopératives dans la recherche en bio ?

Nous menons des essais et projets en partenariat avec les coopératives. Elles sont ancrées dans le contexte de production de leur territoire et nous apportent une vision de filière. Nous développons ainsi nos travaux dans un cadre prenant en compte des critères de débouchés, de prix, de qualité des produits, de structures d'exploitation et de matériel disponible. Chacun de nos ingénieurs régionaux est référent pour un ensemble de coopératives avec lesquelles il entretient une relation de proximité. Cela permet de capter les problématiques techniques et les attentes remontant des producteurs : la coopérative nous aide à fixer le cadre et nous oblige à proposer des solutions « utilisables et utilisées ».

Les coopératives peuvent aussi être des partenaires importants dans certains collectifs de recherche. C'est le cas par exemple d'Oxyane pour le projet GRAAL, transversal à l'agriculture conventionnelle et bio : l'objectif est d'évaluer la faisabilité et les bénéfices d'une faucheuse inter-rangs afin de maintenir un couvert permanent en inter-rangs de la culture principale pour réduire les intrants et le travail du sol. Dans ce type de projets, la participation des coopératives est appréciée pour leur lien fort avec les agriculteurs. Elles apportent en outre des moyens matériels et humains. ■

RETOUR AU SOMMAIRE

## Michel Sinoir

Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Michel Sinoir est également titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome. Il a occupé divers postes dans l'administration : directeur adjoint du Parc national des Pyrénées, commissaire à l'aménagement du Jura et des Vosges, directeur régional de l'environnement en Guadeloupe, directeur de l'agriculture et de la forêt du département de Savoie puis de La Réunion. En 2012, il prend les rênes de la DRAAF de Lorraine puis celles de la DRAAF de Poitou-Charentes, avant d'être nommé à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes en 2017.

RETOUR AU SOMMAIRE

**Regard**

### Quelle vision avez-vous du développement de l'agriculture biologique en France en général, et en Auvergne-Rhône-Alpes en particulier ?

L'agriculture biologique a poursuivi sa progression en 2020, portée par une demande croissante des consommateurs. Ce développement va se poursuivre : il est nécessaire pour limiter le poids des importations représentant encore un tiers de la consommation française de produits bio. Toutefois, la dynamique est inégale selon les filières. Des signaux d'alerte ont notamment été émis en fruits et légumes, lait et œufs. En région Auvergne-Rhône-Alpes, le rythme des conversions ralentit. Cela est en partie dû au fait qu'elle fut une région pionnière atteignant désormais la maturité. En outre, c'est une région d'élevage, et la rentabilité n'est pas toujours au rendez-vous dans les filières animales, en particulier en viande. Pour le lait, la région compte beaucoup d'appellations, parfois très bien valorisées et justifiant moins une segmentation par la production bio.

À l'avenir, il est indispensable de poursuivre la structuration des filières pour assurer l'adéquation entre offre et demande. Nous portons aussi une vigilance particulière à la différenciation de la production bio en matière de prix. Ceux-ci doivent rester rémunérateurs pour assurer la rentabilité des exploitations. Le consentement du consommateur à payer davantage doit être maintenu, ainsi que la bonne identification du label AB (Agriculture biologique) par rapport à d'autres démarches moins-disantes sur le plan environnemental.

### Quels sont les rôles respectifs de l'État et des collectivités ? Quel est l'intérêt de la diversité des modèles ?

L'agriculture biologique bénéficie du soutien de l'Union européenne et de l'État. Au niveau européen, l'objectif de 25 % de SAU bio à l'horizon 2030 a été fixé. Les agriculteurs certifiés ou en conversion bénéficieront des paiements les plus élevés au titre de l'éco-régime sur le premier pilier de la PAC. Le ministre a annoncé également une augmentation de 40 % des crédits consacrés à la conversion dans la prochaine PAC, à hauteur de 340 millions d'euros par an. En France, plus de 746 millions d'euros ont été engagés depuis 2018 dans le plan Ambition Bio 2022. Celui-ci sera réactualisé pour répondre aux objectifs du nouveau Plan stratégique national, soit 18 % de SAU bio en 2027. L'État apporte son soutien également *via* la loi Egalim fixant l'objectif de 20 % de produits bio en restauration collective publique à partir de 2022. La loi Climat et résilience vient d'étendre cette obligation à la restauration collective privée à partir de 2024. Enfin, l'agriculture bio est encouragée par un crédit d'impôt et le Fonds Avenir Bio.

Les collectivités quant à elles sont à la manœuvre pour respecter voire dépasser les objectifs fixés par l'État en restauration collective publique. Elles peuvent aussi soutenir l'agriculture biologique par la mise en place de paiements pour services environnementaux, notamment dans les périmètres de captage d'eau potable.

L'agriculture biologique est très exigeante techniquement et peut servir de pilote à la transition agricole en général. Mais elle n'a pas l'exclusivité et il y a de la place pour d'autres modèles vertueux. En Auvergne-Rhône-Alpes, nous avons le souci de franchir les barrières et de rapprocher les points de vue. Nous avons volontairement réuni dans un séminaire de travail des groupes travaillant sur l'agriculture biologique, Ecophyto, ou la biodiversité. Nous souhaitons leur faire comprendre qu'ils sont dans la même logique de transition et de progrès.

### Quel est selon vous le rôle des coopératives pour accompagner cette transition ?

Par construction, les coopératives sont des structures collectives et solidaires. Leur premier rôle est déterminant : il s'agit de sécuriser les conversions qui demeurent malgré tout une prise de risque à la fois technique et commercial pour les agriculteurs. Une fois la production certifiée et commercialisée, elles ont la mission essentielle d'assurer une rémunération suffisante aux producteurs.

Nous attendons aussi beaucoup des coopératives qu'elles développent des marchés dans les filières bio moins dynamiques, comme la viande bovine ou les grandes cultures. Plus globalement, il faut passer à l'échelle supérieure, développer le stockage, adapter les outils. Nous comptons sur leur savoir-faire et leur capacité d'innovation. Ainsi, le réseau de La Coopération Agricole a participé à un projet collectif, financé par l'État, visant à mieux connaître l'offre actuelle et à accompagner la structuration de filières légumineuses et du maraîchage bio pour approvisionner la restauration hors-domicile. La DRAAF (Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt) Auvergne-Rhône-Alpes a également soutenu en 2020 les travaux de La Coopération Agricole, en partenariat avec le Conseil régional, le Cluster bio Auvergne-Rhône-Alpes et la FRAB (Fédération régionale d'agriculture biologique), pour développer la contractualisation dans les filières bio. ■

RETOUR AU SOMMAIRE

## Sébastien Treyer

Ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, et docteur en gestion de l'environnement, Sébastien Treyer a été chargé de la prospective au ministère français de l'Environnement, avant de rejoindre l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales) en tant que directeur des programmes en 2010, puis directeur général en 2019. Il est également président du comité scientifique et technique du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

RETOUR AU SOMMAIRE

**Regard**

### Comment percevez-vous l'agriculture biologique et son développement futur en France et dans le monde ?

L'agriculture biologique est extrêmement intéressante à mes yeux en tant qu'expérience pilote de la transition agro-écologique. Elle ne représente pas l'unique choix agro-écologique, mais une tête de pont avancée en raison de son cahier des charges exigeant, interdisant tout intrant chimique. En fait, son intérêt réside surtout dans la trajectoire d'innovation qu'elle implique. Prenons par exemple le plan Ecophyto : si l'on souhaite réduire la consommation de pesticides au-delà de 30 %, il faut inévitablement travailler sur la reconception du système. Or, l'agriculture biologique est un exemple poussé de reconception : elle oblige à innover en profondeur. De plus, ce n'est pas une voie d'innovation uniquement pour les pays du Nord mais aussi pour les agricultures peu productives des pays du Sud. Plusieurs études au Malawi ou en Inde ont montré qu'elle permettait d'améliorer les performances.

En termes de développement, la demande est en forte croissance en Europe, mais l'augmentation de l'offre ne va pas aussi vite. Or, je partage l'analyse selon laquelle cela ne s'explique pas seulement par de moindres performances économiques : il existe d'autres facteurs de blocage relevant de verrouillages socio-techniques. Le monde agricole est régi par un ensemble de normes et de standards, de critères d'évaluation des performances, d'accès aux aides et à l'installation, de capacité de recherche et développement, etc. Et des modèles émergents peuvent parfois rencontrer des difficultés à questionner le modèle dominant. Toutefois, l'attrait important des consommateurs pour le bio contribue à faire sauter ces verrous.

### Les enjeux sont ambitieux pour l'agriculture : dérèglement climatique, biodiversité. Comment les relever ?

On ne fera pas l'économie de la construction d'un système agricole et alimentaire pro-climat et pro-biodiversité. C'est la voie de sortie, y compris d'un point de vue économique pour le secteur agroalimentaire européen. L'un des leviers clés pour aller dans cette direction est d'abandonner la spécialisation des systèmes et des grands bassins de production, afin de les diversifier à nouveau, de complexifier les rotations et les paysages. D'ailleurs, le Green deal européen dit : « Étant donné notre capital de travaux sur le sujet, soyons les premiers à inventer cette agriculture compatible avec le climat et la biodiversité. » Dans cette transition, l'agriculture biologique fait partie des outils possibles : c'est un label crédible.

### Comment définiriez-vous le rôle des coopératives dans cette mutation ?

Au sein des coopératives agricoles, le fait que certains adhérents se convertissent à l'agriculture biologique est très important, au regard notamment des verrous socio-techniques évoqués précédemment. Ces producteurs viennent questionner la stratégie des coopératives, en particulier leur stratégie économique. Nous travaillons avec des entreprises ayant pris conscience des enjeux de la diversification, afin d'analyser dans quelle mesure celle-ci peut être rentable. Il s'agit moins de rechercher des économies d'échelle que des effets synergiques entre des filières différentes, dans un objectif bas-carbone par exemple. En raison de leur implantation territoriale, les coopératives agricoles représentent une échelle pertinente pour travailler sur la connexion des filières entre elles, qu'il s'agisse de produits alimentaires, de biomatériaux ou encore de production d'énergie. L'enjeu pour elles est de s'assurer de l'équilibre de leur écosystème. Elles n'échapperont pas à la reconception des systèmes : tout modèle allant dans ce sens possède du potentiel, et c'est le cas de l'agriculture biologique. Elle représente une bonne force d'entraînement. ■

RETOUR AU SOMMAIRE

# Un travail de réseau

Ce document est le fruit du travail des salariés du réseau de La Coopération Agricole, contributeurs à l'action collective «Organiser et structurer les filières de produits biologiques en coopératives» du programme de développement agricole financé par le Casdar du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation. Les travaux conduits depuis 2009 les ont amenés à identifier de multiples initiatives, parmi lesquelles celles présentées dans ce document.

Les choix qui ont été faits ne prétendent nullement à la représentativité du tissu coopératif, ni à rendre compte de manière exhaustive de l'ensemble des champs que couvre l'engagement des coopératives dans les filières biologiques. Les contributeurs ont choisi de mettre en évidence des démarches présentant un intérêt particulier au travers de ces quelques exemples de natures différentes, aux degrés d'avancement plus ou moins finalisés. Leur souhait était de pouvoir offrir de nouvelles perspectives par une approche transversale des actions des coopératives dans les filières biologiques et dans les transitions agricoles.

## Ont ainsi contribué à la réalisation de ce document:

**Le responsable du projet :** Bastien Fitoussi, La Coopération Agricole (LCA)
**La coordinatrice du programme de développement :** Françoise Ledos, LCA

Ainsi que:

- Delphine Antolin, Sandrine Arenes et Marianne Sanlaville, LCA Occitanie
- Louise Barbier, LCA Hauts-de-France
- Stéphanie Costa, LCA Sud
- Caroline Ducourneau, Céline Sageaux et Jean-Luc Vandemoortele, Felcoop
- Anaïs Duparc, LCA Nouvelle-Aquitaine
- Jérôme Huet et Didier Schleininger, BTPL
- Thomas Jullien, LCA Ouest
- Thibault Peclet, LCA Auvergne-Rhône-Alpes
- Raphaëlle Poncelet, LCA Grand-Est
- Sarah Porcher, LCA Vignerons Coopérateurs
- Anne-Sophie Rumigny-Passas, La Coopération Laitière
- Christophe Vaurs, LCA Centre-Val-de-Loire

RETOUR AU SOMMAIRE

RETOUR AU SOMMAIRE

ISBN : 979-10-91278-34-8
© La Coopération Agricole, 2021

**Nathalie Tiers, Atlanpages** (Angers – 06 32 29 39 28)
a assuré la rédaction de ce document.

Conception et réalisation **EDITA LA FABRIQUE DE LIVRES – TOURS**
(8, rue de l'Oratoire 37100 Tours – 09 83 64 35 64)

Photos fournies par les différentes coopératives et La Coopération Agricole,
sauf mention spéciale.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

La responsabilité du ministère
en charge de l'Agriculture
ne saurait être engagée.

RETOUR AU SOMMAIRE

LA COOPÉRATION AGRICOLE

**Construisons en commun l'avenir de chacun**

9791091278348

www.lacooperationagricole.coop

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité